



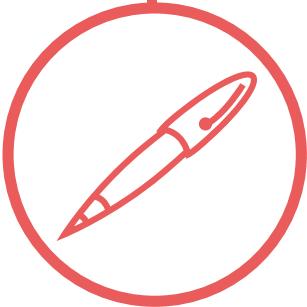
ÉDUCATION PERMANENTE & MÉDIAS

PUBLICATION DES ACTES DE LA JOURNÉE
ÉDUCATION PERMANENTE DU 12 NOVEMBRE 2012.



EDUCATION PERMANENTE & MÉDIAS

PUBLICATION DES ACTES DE LA JOURNÉE
ÉDUCATION PERMANENTE DU 12 NOVEMBRE 2012.



ÉDUCATION PERMANENTE & MÉDIAS

PUBLICATION DES ACTES DE LA JOURNÉE
ÉDUCATION PERMANENTE DU 12 NOVEMBRE 2012

1

p.07

**ALLOCATION
DE GILLES DOUTRELEPONT**
DIRECTEUR DE CABINET
DE LA MINISTRE FADILA LAANAN

4

p.43

**EVALUATION DU DÉCRET
DU 17 JUILLET 2003**
PAR MICHEL GUERIN,
DIRECTEUR DE L'OBSERVATOIRE
DES POLITIQUES CULTURELLES

7

p.77

ÉCHANGES AVEC LA SALLE
QUESTIONS-RÉPONSES

2

p.13

**BILAN DU SERVICE DE
L'ÉDUCATION PERMANENTE**
PAR FRANCE LEBON,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

5

p.55

ÉCHANGES AVEC LA SALLE
QUESTIONS-RÉPONSES

8

p.85

RAPPORTS DES ATELIERS
"ÉDUCATION PERMANENTE :
ENJEUX ET PERSPECTIVES"

3

p.37

**BILAN DU CONSEIL SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION PERMANENTE**
PAR SON PRÉSIDENT,
YANIC SAMZUN

6

p.59

**LA QUESTION SOCIALE AU
CŒUR DE LA «BOÎTE NOIRE»
DE L'INFORMATION :
UN ENJEU POUR L'ÉDUCATION
PERMANENTE**
INTERVENTION DE MARC SINNAEVE,
PRÉSIDENT DE LA SECTION
PRESSE-INFORMATION DE L'IECS

9

p.102

ANNEXE
RÉPERTOIRE DES ASSOCIATIONS
RECONNUES EN VERTU DU DÉCRET
DU 17 JUILLET 2003 (AU 1ER JUIN 2013)

1

“



ALLOCUTION:
GILLES DOUTRELEPONT
DIRECTEUR DE CABINET
DE LA MINISTRE FADILA LAANAN





*Monsieur le Président,
Madame la Directrice générale adjointe,
Mesdames, Messieurs,*

La Ministre Fadila Laanan aurait souhaité être présente ce matin, à l'occasion du bilan du secteur, d'autant que – comme vous le savez – l'éducation permanente et son évolution lui tiennent particulièrement à cœur. Je vous prie d'excuser son absence.

En son nom et au nom du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, permettez-moi de féliciter le Service de l'Éducation permanente et le Conseil supérieur de l'Éducation permanente pour l'organisation de cette journée qui, au vu des questions qui seront abordées et de la qualité des intervenants, sera le théâtre de riches échanges.

Cette journée est l'occasion de réaliser un bilan général du secteur de l'éducation permanente pour l'année écoulée. Le travail du Conseil supérieur de l'Éducation permanente et de l'Administration sera détaillé mettant en lumière la manière dont la gestion est assurée.

Mais au-delà de cet aspect strictement bilantaire, j'aimerais souligner l'intérêt de la formule choisie qui ajoute une dimension réflexive importante à la journée.

Le thème de la journée, à savoir la communication sur les enjeux et les actions d'éducation permanente qui sera traité au travers de l'intervention de Marc Sinnaeve puis dans les ateliers de l'après-midi, devrait permettre de tirer de précieux enseignements quant aux liens entre l'éducation permanente et les médias.

On le sait : ces liens existent. Ils sont même coulés dans le contrat de gestion de la RTBF et, depuis cette année, dans les conventions liant les télévisions locales à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans les faits, cette coopération entre médias et éducation permanente peut certainement être améliorée, sans pour autant exiger des moyens financiers supplémentaires.



“

Cette journée donne également l'occasion de faire le point d'un point de vue politique sur les perspectives pour le secteur de l'éducation permanente, dans le contexte budgétaire défavorable qu'on connaît.

La crise économique provoque d'incommensurables dégâts partout dans le monde et engendre globalement la réduction des dépenses publiques.

Dans un tel contexte, lorsque les Gouvernements sont confrontés à la nécessité de dégager des pistes d'économies, la Culture est souvent l'une des premières victimes des mesures de restrictions budgétaires. Ce constat se vérifie d'ailleurs actuellement dans de nombreux pays européens, notamment chez nos voisins français, hollandais ou anglais – pour ne pas citer l'Italie –, où la Culture figure parmi les principales cibles des restrictions budgétaires effectuées.

En Belgique, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a dû participer à l'effort global d'assainissement des dépenses publiques.

Depuis 2009, la Ministre Fadila Laanan a déterminé une priorité absolue : préserver l'emploi et la capacité d'action des opérateurs culturels.

L'effort d'économie s'est dès lors traduit par la réduction des dépenses en matière d'infrastructures culturelles, la réduction des crédits en matière d'équipement, la réduction des aides ponctuelles ainsi que par la non-augmentation des opérateurs bénéficiant d'une convention pluriannuelle ou d'un contrat-programme.

L'effort réalisé lors de la confection du budget initial 2013 est presque sans précédent. Il porte sur un montant total de 178 millions d'euros pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Culture est, au même titre que les autres compétences de la Fédération, touchée par ces économies. A nouveau, la Ministre a agi dans le souci de préserver les contrats-programmes et les conventions et de ne pas nuire à l'emploi. De ce fait, certains crédits, comme l'aide à l'équipement, ont subi une diminution drastique de même que les aides à la création et les appels à projets.



Qu'en sera-t-il de l'éducation permanente ?

La Ministre Fadila Laanan est parvenue à poursuivre les efforts en faveur du secteur : les nouvelles reconnaissances, les passages de conventions en contrats-programmes et les changements de catégorie en fin de contrat-programme seront octroyés.

Il s'agit d'un geste politique fort. Très fort au regard de la situation budgétaire générale de notre pays.

Il importe que chaque opérateur actif dans le champ de l'éducation permanente en soit pleinement conscient.

Ce geste politique de soutien à l'éducation permanente en suit d'autres, notamment celui qui a conduit, en 2011, à accorder une augmentation de 2 % du phasage du décret, qui est donc passé de 89 à 91 %.

Si le décret CEC ne pourra quant à lui pas entrer en vigueur, une somme de 135.000 euros a été dégagée pour permettre la prise en charge à 100% de la subvention supplémentaire à l'emploi.

Ce soutien répété envers les opérateurs de l'éducation permanente, la Ministre l'estime nécessaire, indispensable, notamment en raison des enjeux de citoyenneté qu'impose le contexte économique mais aussi le contexte institutionnel et politique belge.

La situation budgétaire, aussi difficile soit-elle, ne doit pas nous empêcher de construire l'avenir.

Michel Guérin, Directeur de l'Observatoire des Politiques culturelles, présentera dans quelques instants le rapport d'évaluation du décret « Éducation permanente » réalisé conformément à la Déclaration de politique 2009-2014 de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'objectif était notamment de « clarifier les règles applicables aux associations d'éducation permanente dans une optique de simplification, d'égalité de traitement et de transparence ».



Consciente de l'importance de produire un texte plus clair et de définir des critères plus transparents, la Ministre a décidé d'entamer un chantier de modification de l'arrêté d'exécution du 28 avril 2004. Cela sans pour autant diminuer les exigences qualitatives ou quantitatives existantes.

Le travail d'analyse et de rédaction de propositions est en cours.

Des premières rencontres, pilotées par le cabinet de la Ministre, ont été organisées avec le Conseil, le Service de l'Éducation permanente et le Service général d'Inspection de la Culture pour examiner les propositions formulées à ce stade par les uns et par les autres.

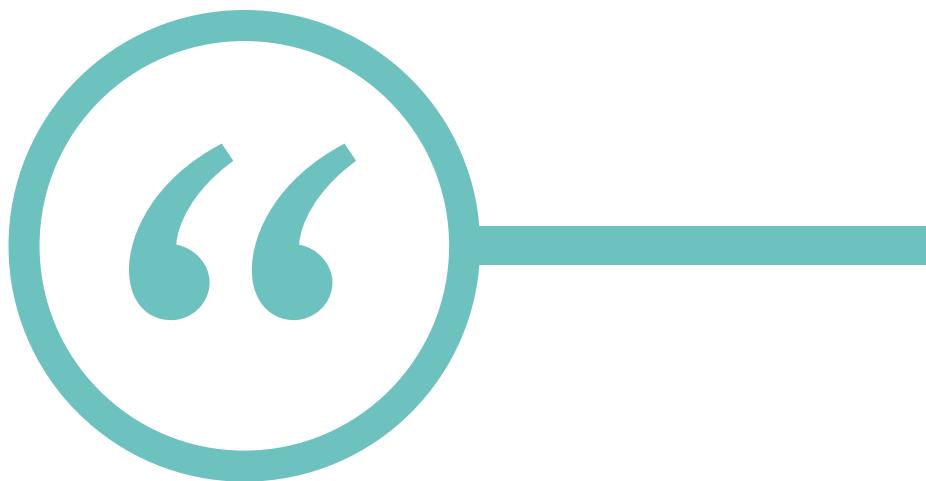
Sur base de ces premières discussions, le Cabinet travaille désormais à l'élaboration d'un document reprenant l'ensemble des modifications faisant consensus.

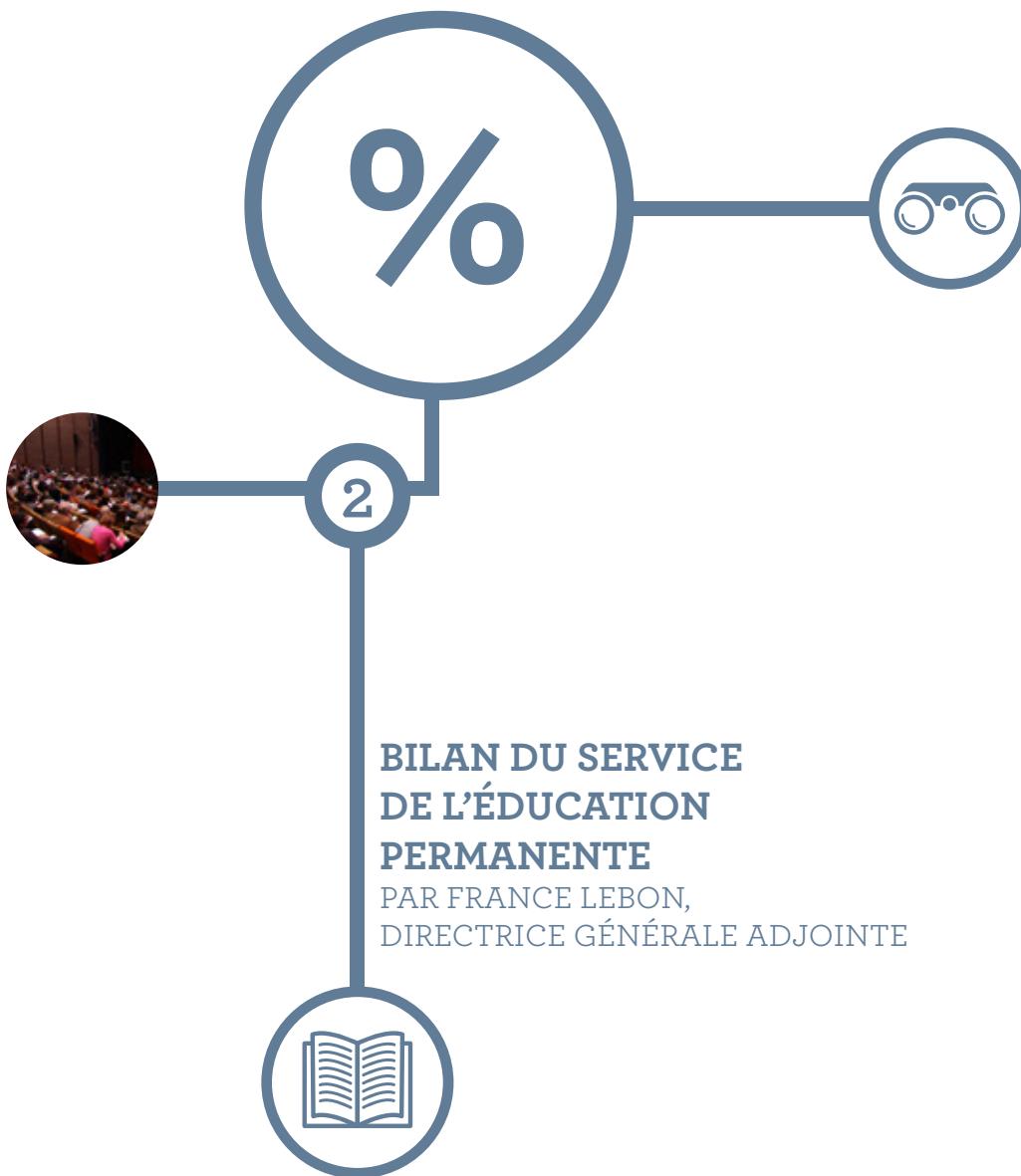
Dès sa finalisation, les rencontres entre les différentes parties reprendront dans une logique de concertation. Notre objectif étant de faire aboutir ce chantier avant la fin de l'année 2013.

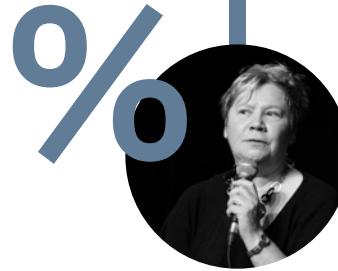
J'insisterai enfin encore une fois sur le fait que ce travail poursuit le seul objectif de clarifier le dispositif réglementaire existant. Il ne peut conduire ni à des modifications du fond ni au détricotage des exigences en vigueur.

Compte tenu de ce que je viens d'indiquer quant au contexte budgétaire, la réforme ne peut en aucune manière ouvrir la porte à une inflation de nouvelles reconnaissances.

Je vous remercie et je vous souhaite une excellente journée de travail, de réflexion et de débat autour de ces questions.





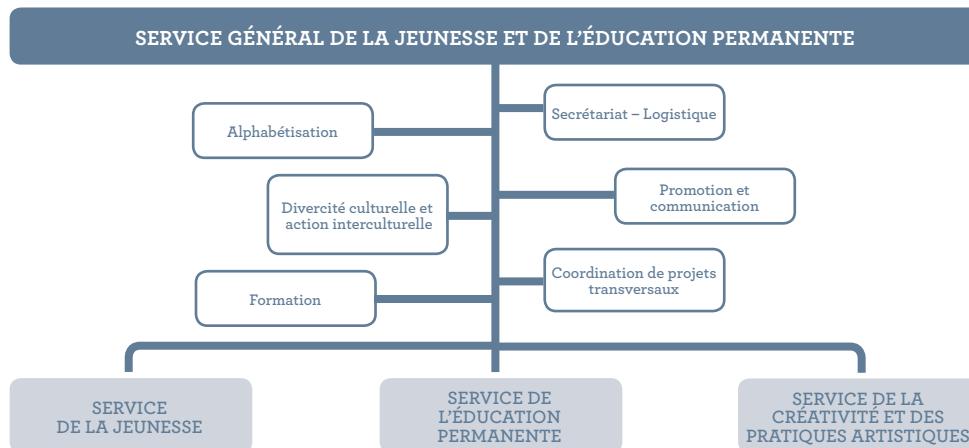


A. POSITIONNEMENT DE L'ÉDUCATION PERMANENTE DANS L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CULTURE

1. LES COMPÉTENCES

L'Administration/Direction générale de la Culture compte cinq Services généraux (Arts de la scène, Lettres et Livre, Jeunesse et Éducation permanente, Patrimoine et Arts plastiques, Inspection ; les Centres culturels sont intégrés dans les Services généraux de la Direction générale).

Organigramme du Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente



Le double organigramme succinct ici présenté permet de constater que le service de l'Éducation permanente, ainsi que celui de la Jeunesse et celui de la Créativité et des Pratiques artistiques, sont impliqués dans d'autres matières et enjeux davantage transversaux : l'alphabétisation, compétence

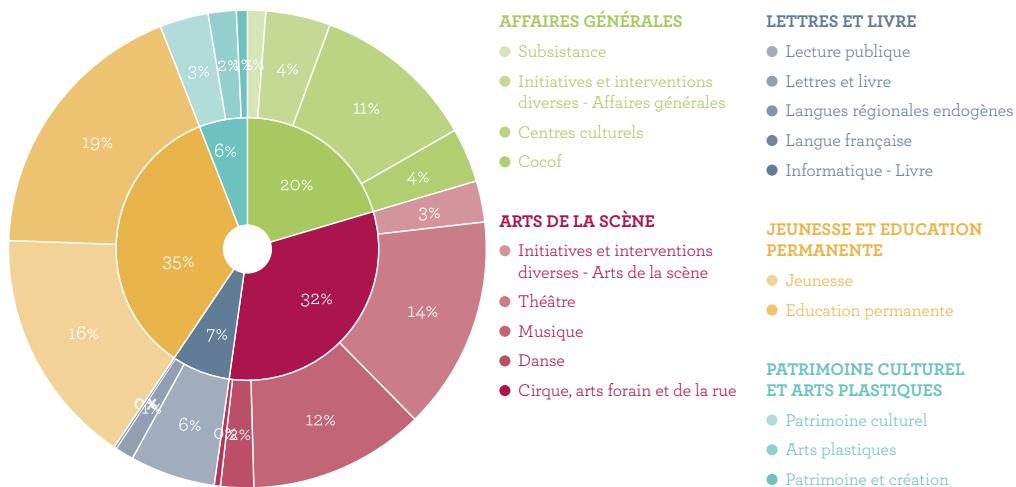
%

transversale gérée au niveau du Comité de pilotage intersectoriel de l'Alphabétisation dont le service général assure la coordination; l'action interculturelle et la diversité culturelle, notamment la coordination du FIPI au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; la formation, cogérée via une même circulaire pour la Jeunesse et l'Éducation permanente ; la dimension de promotion et de communication (en particulier le développement des sites web) qui devient de plus en plus nécessaire et importante dans la gestion quotidienne des services et pour le déploiement des compétences.

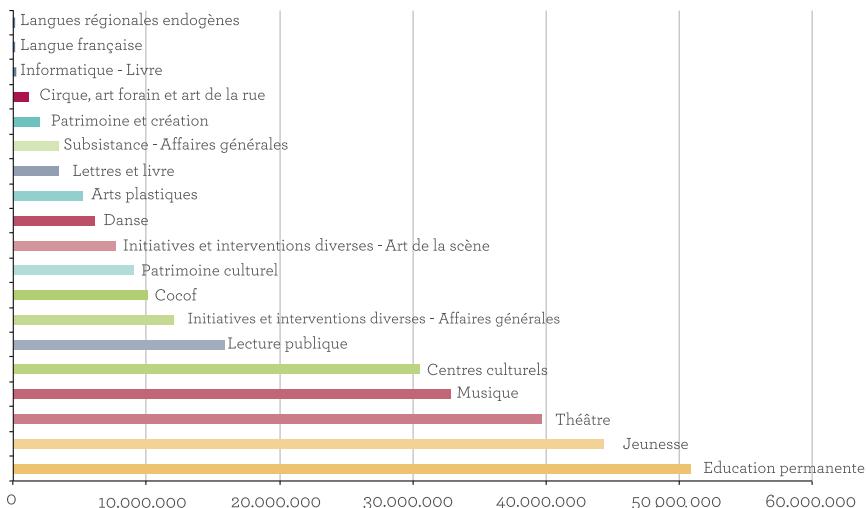
2. LE BUDGET

Même s'il n'est pas le seul à prendre en compte, le budget représente un très bon indicateur de l'importance reconnue à un secteur et de son positionnement par rapport aux autres.

Dépenses culturelles 2011 par service général



Classement des dépenses par secteur



Ces deux diagrammes issus du Focus Culture récemment publié par l'Administration générale de la Culture montrent l'importance budgétaire du secteur de l'éducation permanente dans l'ensemble du dispositif culturel. Parmi les cinq grands secteurs de l'AGC (Affaires générales dont les Centres culturels, Arts de la scène, Lettres et Livre, Jeunesse et Éducation permanente, Patrimoine et Arts plastiques), celui de la Jeunesse, de l'Éducation permanente et de la Créativité représente 35% des dépenses ; l'Éducation permanente (incluant la Créativité dont la part est, malheureusement, très faible) représentant à lui seul 19% des crédits gérés par l'Administration générale de la Culture.

Le deuxième diagramme confirme cette situation puisque parmi 19 secteurs culturels spécifiques identifiés, l'éducation permanente dépasse les 50 millions d'euros et apparaît le secteur le plus soutenu, suivi par la Jeunesse, le Théâtre, la Musique et les Centres culturels.



Cette part s'est évidemment accrue à la faveur du développement substantiel du non-marchand, mais néanmoins, ces chiffres montrent que l'Éducation permanente est vraiment une priorité politique.

Budget 2011 de la Jeunesse et de l'Éducation permanente (Division organique 23)

2011		
DO 23	<i>Montants globaux 2011 (avec ajustement et redistributions)</i>	
PGR 2	<i>Jeunesse</i>	41.919.000 €
PGR 3	<i>Éducation permanente</i>	47.346.000 €

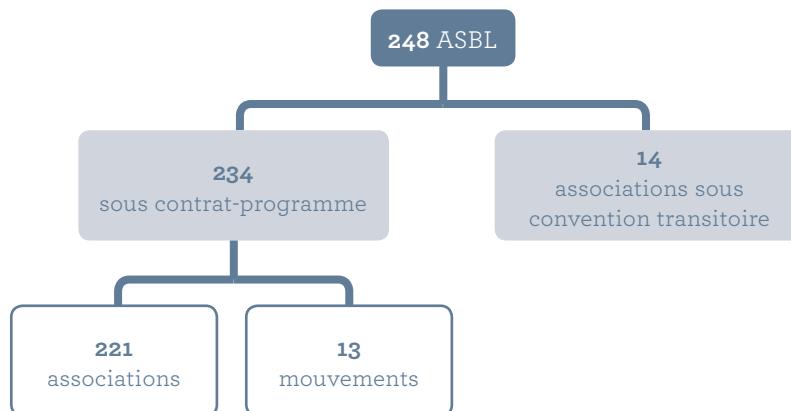
Programme 3 – Éducation permanente – détail des crédits par Allocation de base

DO 23 PGR 3		
AB	<i>Libellé succinct</i>	<i>Montant</i>
12.40.31	Dépenses relatives aux activités du service	70.000 €
33.06.31	Subventions aux associations bénéficiant d'un contrat-programme dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	41.720.000 €
33.08.31	Subventions aux associations bénéficiant d'une convention dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	182.000 €
33.10.31	Formation des animateurs socioculturels	500.000 €
33.27.31	Subventions et conventions pour des projets d'EP, de développement communautaire, d'alphabétisation des adultes, de créativité et de pratiques artistiques en amateur réalisées par des associations reconnues ou non	950.000 €
33.29.31	Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées par des associations reconnues ou non	195.000 €
33.30.31	Loisirs culturels (AR 21 et 71)	1.452.000 €
33.33.33	Subventions aux CEC, aux Fédérations de pratiques artistiques en amateurs et aux Fédérations des centres d'expression et de créativité	2.197.000 €
33.35.33	Alphabétisation	60.000 €
33.06.35	Commission des Séniors de la CF	20.000 €
	TOTAL	47.346.000 €

B. LA GESTION DU DÉCRET SUR L'ACTION ASSOCIATIVE DANS LE CHAMP DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (17 JUILLET 2003)

1. LES ASSOCIATIONS RECONNUES EN 2011

Associations reconnues en 2011 en vertu du décret du 17 Juillet 2003



Vous trouverez en fin d'ouvrage la liste des associations reconnues.





Les crédits affectés à la reconnaissance décrétable

CONTRATS-
PROGRAMMES
45 219 000 €

CONVENTIONS
TRANSITOIRES
208 000 €

33 044 000 €
emploi
(non marchand
inclus)

12 175 000 €
activités et
fonctionnement

57 000 €
emploi
(non marchand
inclus)

151 000 €
activités
et
fonctionnement

On peut constater à quel point l'emploi, et donc la professionnalisation, dans un contexte de crise et de difficultés d'inclusion sociale, représente une priorité du secteur.

Répartition des associations reconnues par axes

AXE 1

Participation
et éducation
citoyennes

- 179 asbl reconnues
- Plus de 50.000 heures d'activités en EP

AXE 2

Formation
d'acteurs
associatifs

- 24 asbl reconnues
- Plus de 240.000 heures/participants de programmes, cycles, stages

AXE 3,1°

Production de
services

- 24 asbl reconnues
- Près de 300 réalisations diffusées

AXE 3,2°

Production
d'analyses
et d'études

- 69 asbl reconnues
- Près de 100 études et 1.600 analyses diffusées

AXE 4

Sensibilisation
et information

- 24 asbl reconnues
- 58 campagnes réalisées

Le classement des opérateurs par axe montre qu'après l'axe 1, c'est l'axe 3,2° qui est le plus représenté ; il faut dire que les critères fixés par le décret et l'arrêté rendent son accès relativement aisé. En revanche, l'axe 3,1° apparaît sous-développé par rapport à l'investissement qu'on peut a priori estimer que les associations développent en termes de services.

Il importe également de relever que l'axe 4, comme je l'évoquerai plus loin, est surtout investi par les mouvements.

Enfin, soulignons que la prééminence de l'axe 1 est tout à fait naturelle dans le cadre d'un décret dont l'objet est fondé sur la participation citoyenne.

Nous avons réalisé un premier exercice, encore très brut, pour calculer l'impact quantitatif du décret en fonction des différentes catégories de forfaits dans lesquelles les associations sont reconnues. Cela donne un aperçu de l'ampleur de la production de l'action d'éducation permanente en termes d'heures d'activités, d'heures de formation par participants, de réalisation de services ou d'outils, d'études et d'analyses, de campagnes.

Focus sur l'axe 4 « sensibilisation et information »

Le thème de la journée met le focus sur l'évolution des médias et l'intégration de cette question dans les enjeux et les actions d'éducation permanente. Il est évident que toutes les actions d'éducation perma-





nente ont un lien plus ou moins direct avec les médias. Le décret définit d'ailleurs des conditions précises pour renforcer la communication sur les enjeux et la visibilité publique des associations et de leurs actions.

Toutefois, l'axe 4 est particulièrement en première ligne sur ces questions puisqu'il est concrétisé par des campagnes d'information et de sensibilisation qui positionnent d'emblée les associations sur le terrain de l'information et les obligent à entrer en interaction avec les médias.

Le tableau qui suit fait apparaître les 24 associations et mouvements qui ont développé cet axe et quelles sont les thématiques traitées.

<i>Thématiques</i>	<i>Nombre d'opérateurs</i>
Développement durable (dont consommation, énergies, biodiversité...)	7
Santé, santé mentale, vieillissement	5
Droits humains	4
Economie et société, pouvoir d'achat, endettement	3
Volontariat, engagement citoyen	3
Enseignement	2
NTIC et internet	2
Questions de genres (égalité F/H, violences entre partenaires)	2
Questions liées aux handicaps	2
Soutien à la parentalité	2
Alphabétisation	1
Logement	1
Vie affective et sexuelle	1

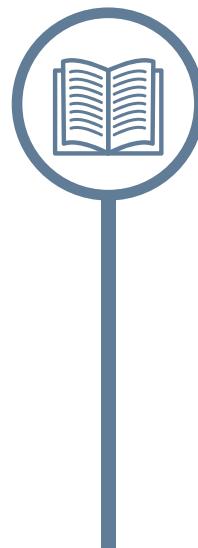
Le Service mène en ce moment un travail de classification des productions et des actions sur les thématiques développées par les associations. Ce tableau présente les thématiques développées en 2011 dans l'axe 4. L'exposition présentée dans le cadre de la journée d'éducation permanente du 12 novembre au Théâtre de Namur a donné vie commune à ces campagnes et a révélé la diversité des approches et l'actualité des interpellations et sensibilisations.

Le développement durable, sous toutes ses facettes, est l'enjeu le plus partagé que plusieurs associations et mouvements placent en première ligne de leur action de sensibilisation.

La question des droits humains reste naturellement au cœur des campagnes comme elle est une thématique centrale de l'éducation permanente.

Les campagnes liées au pouvoir d'achat et de l'endettement ou à la santé et au vieillissement des populations mettent en évidence l'adéquation des préoccupations de société, de bien-être et de vie quotidienne avec l'action des associations.

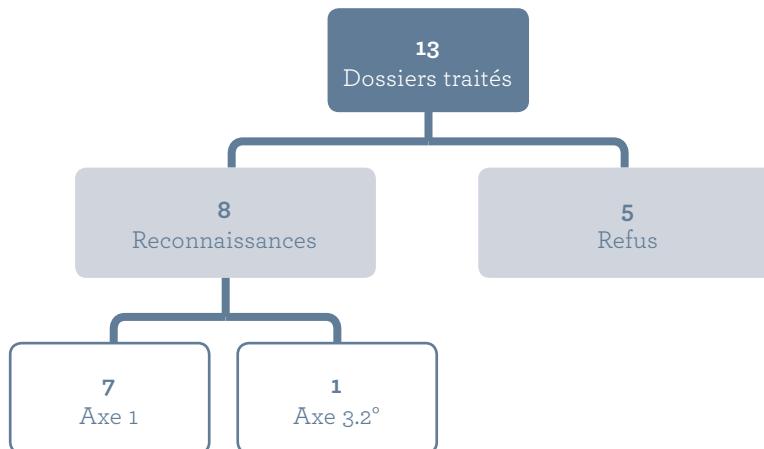
On relèvera que trois associations ont profité de l'Année européenne du Volontariat et de la réceptivité médiatique accrue qu'elle a engendrée pour développer des campagnes 2011 sur le volontariat.





2. LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE EN 2011

Voici le récapitulatif du traitement des demandes de nouvelles reconnaissances en 2011.





Pour ce qui concerne les décisions de refus de reconnaissance, les motivations portent le plus souvent sur le fait que l'association ne développe pas suffisamment son action dans le champs de l'éducation permanente : soit il s'agit du champ des pratiques artistiques, soit de l'aide individuelle, soit de la cohésion sociale, des loisirs actifs ou de la convivialité. Un refus est motivé par l'insuffisance de productions dans l'axe 3,2°.

On remarque ici aussi que les reconnaissances se positionnent surtout dans les axes 1 et 3,2° ; ce qui corrobore la répartition de l'ensemble des associations reconnues selon les axes.

Les huit associations reconnues en 2011 sont intégrées dans la liste des associations sous conventions.

3. L'ÉVALUATION DES CONTRATS-PROGRAMMES ET DES CONVENTIONS TRANSITOIRES

A échéance fin 2011

- 72 contrats-programmes
- 9 conventions transitoires
- Parmi les évaluations de contrats-programmes, 25 devaient également traiter une demande d'augmentation de catégorie de reconnaissance, ou d'axe de reconnaissance supplémentaire.

Au terme du traitement

- 54 contrats-programmes renouvelés sans changement de catégorie
- 17 renouvelés avec augmentation de catégorie ou axe supplémentaire
- 1 contrat renouvelé avec diminution de catégorie
- Parmi les évaluations de conventions, 8 ont mené à la conclusion d'un contrat-programme, et 1 à un maintien en seconde convention transitoire.

Le décret prévoit une évaluation annuelle et une évaluation générale à l'issue du contrat-programme ou de la convention transitoire. Le rythme de ces évaluations est calqué sur celui des reconnaissances. Le cycle d'évaluation des contrats-programmes est de cinq ans et il est loin de répartir ce processus de manière équilibrée sur les cinq années.

2011, était légèrement au-dessus de la moyenne ; fin 2012 seulement une dizaine de contrats-programmes arrivent à échéance ; par contre, fin 2013, ce seront 99 contrats qui devront être évalués, et ce sera évidemment un fameux défi de gestion à relever.

Les résultats de cette évaluation sont largement positifs pour les associations : on constate en effet, tout d'abord que tous les contrats-programmes ont été renouvelés ; qu'un seul a été diminué de catégorie et que quasi un quart a bénéficié d'une augmentation de catégorie ou d'une reconnaissance dans un axe supplémentaire.

4. QUELQUES PROJETS ET INITIATIVES EN LIEN DIRECT AVEC LE DÉCRET

Première évaluation du décret

Le décret confie le pilotage de l'évaluation du décret à l'Observatoire des Politiques culturelles. Celui-ci a constitué un comité d'accompagnement et a délégué le travail d'analyse au Girsef et à Sonecom. Le rapport d'évaluation ainsi qu'un document de synthèse ont été publiés et sont disponibles sur demande à l'adresse participationculturelle@cfwb.be et accessibles via le site www.educationpermanente.cfwb.be (rubrique Publications).

Ce premier exercice d'évaluation est évidemment un point crucial pour l'analyse de la portée du décret. Il n'est cependant pas développé ici puisque largement développé dans une publication distincte.



Ouverture du chantier de la révision de l'arrêté d'application du décret

La Ministre Laanan a décidé de procéder à une révision de cet arrêté dans une perspective de simplification administrative et de clarification de certains points, apparues nécessaires après quelques années de pratique et d'expérience.

Le service a engrangé beaucoup d'éléments à examiner, notamment bien entendu ceux émis par le Conseil, ainsi que ceux issus de l'évaluation du décret réalisée par le Girsef, des commentaires émis lors de la Journée EP 2011 ; on y joindra ceux qui seront émis durant la présente journée.

Le service a par ailleurs fait réaliser en février-mars 2011 un screening sur les modalités de subventionnement et a fait l'exercice en février-mars 2012 de l'application d'un dispositif particulier mis en place au niveau de la FWB et de la Région Wallonne baptisé « Principe de confiance ». A tout cela s'ajoute encore nos propres réflexions et pratiques à partir de l'analyse des dossiers, tant au niveau du Service de l'Éducation permanente que de l'Inspection.

Rencontres avec les associations

Plusieurs rencontres ont eu lieu pour informer les associations des modalités de gestion en lien avec leur contrat-programme ou leur convention transitoire :

- mise en œuvre du décret sur l'emploi socioculturel: le 29 mars à Saint-Ghislain, le 30 mars à La Marlagne, le 4 avril à Liège et le 7 à Bruxelles. Quelque 220 opérateurs inscrits;
- application du Plan comptable normalisé: 6 mai, 16 mai et 20 juin à Bruxelles ; quelque 150 opérateurs inscrits;
- procédures de contrôle et d'évaluation dans le cadre de la reconnaissance: le 15 juin à Bruxelles, à l'intention des opérateurs reconnus sous convention transitoire.

Sans oublier évidemment la journée d'Éducation permanente 2011 qui s'est déroulée le 17 juin au Centre culturel d'Ottignies. Les Actes sont publiés et disponibles sur demande à l'adresse participationculturelle@cfwb.be et sur le site www.educationpermanente.cfwb.be (rubrique Publications).

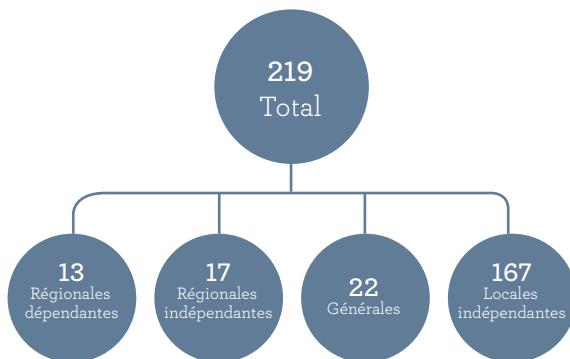
C. AUTRES SECTEURS GÉRÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME 3 – ÉDUCATION PERMANENTE

1. LES ASSOCIATIONS DE LOISIRS CULTURELS (ARRÊTÉS ROYAUX DE 1921 ET 1971)

Pour rappel, 219 opérateurs restent reconnus en vertu d'arrêtés royaux dits « de loisirs culturels » ; certains de ces opérateurs, comme les fédérations de pratiques artistiques en amateur, sont potentiellement concernés par le décret sur la Créativité et les Pratiques artistiques en amateur, en attente d'un arrêté d'application.

Ici aussi, la principale part de subventionnement porte sur l'emploi ; le non-marchand y joue un rôle largement prépondérant, notamment en ce qui concerne les primes complémentaires.

Associations reconnues en vertu d'arrêtés royaux de 1921 et 1971



Crédits affectés en 2011

465.000 €
euros aux activités

+

876.000 €
euros à l'emploi
(non marchand inclus)

Total
1.341.000 €



2. LES SUBVENTIONS AUX FORMATIONS DE CADRES ET D'ANIMATEURS

La Circulaire ministérielle du 16 juillet 2009 sur la formation des cadres prévoit deux formes de soutien :

- Subventions à des formations à l'action et à l'animation culturelles de longue durée qui font l'objet d'une certification ou qui s'inscrivent dans cette perspective et à ce titre passent une convention avec la Communauté française.

Les opérateurs conventionnés sont :

- Le Centre bruxellois d'Action interculturelle (CBAI)
- Le Centre Socialiste d'Éducation permanente (CESEP)
- Le CIEP-ISCO
- L'Ecole de Cirque de Bruxelles.
- Subventions à des formations continues des professionnels et des bénévoles exerçant des responsabilités d'encadrement dans le réseau associatif et/ou institutionnel de l'animation et de l'action socioculturelles.



*Nombre de subventions bénéficiaires :
80 associations dont 8 conventions et 1050 modules
de formations par an.*

3. LES CONVENTIONS ET SUBVENTIONS AUX PROJETS PONCTUELS D'ÉDUCATION PERMANENTE ET DE CRÉATIVITÉ

Les projets ponctuels soutenus concernent majoritairement des associations non reconnues et permettent un soutien à l'émergence de nouveaux opérateurs et de nouveaux enjeux.

Les subventions extraordinaires dans le secteur EP

<i>Conventions extraordinaires</i>	<ul style="list-style-type: none">• 15, dont 3 avec des associations reconnues• montant total de 410.300 EUR
<i>Projets ponctuels</i>	<ul style="list-style-type: none">• 59, dont 20 à des associations reconnues• montant total de 190.300 EUR
<i>Aménagement – équipement</i>	<ul style="list-style-type: none">• 17 demandes recevables, dont 16 ont reçu une décision favorable• montant total de 45.550 EUR

Echelles de subventionnement de projets ponctuels

de 100 à 1.000 EUR	>	15 projets
de 1.001 à 3.000 EUR	>	26 projets
de 3.001 à 5.000 EUR	>	8 projets
de 5.001 à 8.000 EUR	>	6 projets
de 8.001 à 10.000 EUR	>	4 projets

Sur les quelques 600.000€ de l'AB 33.27 consacrés aux subventions pour des conventions et des projets ponctuels en éducation permanente (le crédit est également accessible à la créativité), plus des 2/3 sont réservés aux conventions.

Sur les 13 conventions, 3 sont octroyées à des associations reconnues pour des projets externes à leur contrat-programme. Les 11 autres associations bénéficiaires développent des projets liés au développement rural, à l'intergénérationnel, au développement de pratiques culturelles et au développement du monde associatif.



59 projets ponctuels ont été soutenus à concurrence de 190.300 €. Parmi les bénéficiaires, 37 associations ne sont pas reconnues dans le cadre du décret « éducation permanente » : il s'agit pour partie d'associations qui envisagent une demande de reconnaissance à terme et pour l'autre partie d'associations culturelles qui focalisent un projet sur des dimensions particulières d'éducation permanente. Les principaux types d'activités sont des campagnes d'information, des festivals, des activités de diffusion culturelle et de développement associatif au niveau local. La plupart des projets soutenus portent sur des aspects d'éducation permanente en lien avec la cohésion sociale, la justice sociale, les droits des citoyens, l'intergénérationnel.

4. LE SECTEUR DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET DE L'ACTION INTERCULTURELLE

Une ligne budgétaire a été créée depuis 2009 pour soutenir les projets d'associations représentatives de la diversité culturelle et d'associations de migrants pour lesquelles le décret reste difficilement accessible alors qu'elles concernent des publics prioritairement visés par les objectifs du décret sur l'action associative dans le champ de l'éducation permanente.

Ces subventions s'adressent donc prioritairement à des associations non reconnues.

Conventions extraordinaires

- 2 associations
- montant total de 85.000 EUR

Projets ponctuels

- 21 subventions extraordinaires, dont 1 à une association reconnue
- montant total de 54.500 EUR

Comme on peut le constater, il s'agit de subventions dont le montant est peu élevé et qui visent principalement au démarrage d'actions associatives en lien avec l'expression culturelle et la citoyenneté.

5. LE SECTEUR DE L'ALPHABÉTISATION

Le service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente assure la présidence et le secrétariat du Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes. Ce comité qui réunit les principaux interlocuteurs concernés de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Région Wallonne et de la Cocof, réalise un état des lieux annuel de l'alphabétisation. Les missions du Comité y sont rappelées.

6 publications ont déjà été réalisées.

La dernière publication est disponible sur demande à l'adresse participationculturelle@cfwb.be et sur le site www.alpha-flle.be.

Depuis 2007 l'appel à projets « Alpha-culture » est lancé annuellement auprès des organismes d'alphabétisation : associations d'éducation permanente, mais aussi associations œuvrant dans le champ de l'action sociale ou de la cohésion sociale, de l'insertion socioprofessionnelle et établissement d'enseignement de promotion sociale.

Cet appel à projets vise à favoriser l'expression et la sensibilisation artistiques des apprenants. Il implique des partenariats entre artistes, structures socioculturelles ou artistiques et les organismes d'alphabétisation.

En 2011, 31 projets ont été soutenus pour un montant de 60.000 €. Les bénéficiaires de ces projets sont principalement des associations et mouvements d'éducation permanente reconnus (16) ; le bénéfice des autres subventions est partagé entre des associations non reconnues (principalement issues du secteur social) et des organismes de formation. Les arts plastiques sont la discipline la plus représentée, suivis du théâtre et de l'écriture créative le plus souvent alliée à une autre approche artistique comme le conte, la photo ou la musique.



D. PROJETS ET INITIATIVES EN LIEN AVEC L'ÉDUCATION PERMANENTE

1. ANNÉE EUROPÉENNE DU VOLONTARIAT

La Ministre de la Culture a confié au Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente la coordination de l'Année européenne du Volontariat, enjeu primordial pour le secteur vu le rôle de cohésion sociale du volontariat et son importance en termes d'engagement citoyen. En prolongation de cette année, plusieurs projets sont encore en cours, notamment la publication d'analyses et d'études, la prise en compte des recommandations formulées lors des colloques organisés par plusieurs associations, ainsi qu'une réflexion sur la valorisation des parcours et compétences acquises dans le cadre du volontariat et l'engagement associatif.

Un appel à projets pour un montant de 50.000 € a permis de soutenir 26 projets, principalement des projets centrés sur des actions de sensibilisation au volontariat ou sur des outils pédagogiques à destination des opérateurs ou des volontaires.

2. PLAN JEUNESSE

Le Plan Jeunesse est un des grands enjeux de la législature. Il s'agit d'un projet interministériel conduit par la Ministre de la Jeunesse. Le Service de l'Éducation permanente a participé activement aux groupes de travail mis en place et formulé des propositions.

3. INTERGÉNÉRATIONNEL

2012 : Année européenne de la Solidarité intergénérationnelle et du Vieillessement actif

Parmi les actions en cours, le thème de l'année européenne 2012 est en lien avec les enjeux de la solidarité intergénérationnelle développés par

de plus en plus d'associations reconnues en éducation permanente. Le suivi en est assuré par la récolte et la mise en ligne des productions, analyses et études des associations sur le site du service de l'éducation permanente.

Décret instaurant la Commission des seniors (26 mai 2011)

L'exposé des motifs du décret indique que : « Ce décret a pour objectif de favoriser la prise en considération des intérêts des seniors et leur participation à l'élaboration des politiques de la Communauté française. »

Un appel public à candidatures a été lancé pour agréer une asbl en tant que Commission des seniors. Les missions de cette commission définies par le décret portent sur 3 plans

- émettre des avis d'initiative ou à la demande du Gouvernement sur les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui concernent les seniors.
- informer et sensibiliser la société civile, les médias et les responsables politiques, économiques, sociaux sur toutes questions relatives aux seniors
- constituer un espace d'échanges et de bonnes pratiques pour les associations de seniors
- assurer une fonction de représentation des seniors

La CAS (Coordination des associations de seniors) a été reconnue en juillet 2012 dans le cadre de ce décret pour une durée de 3 ans.

4. NOMENCLATURE DES THÉMATIQUES, PUBLICS ET ACTIONS DES ASSOCIATIONS

Ce chantier entamé depuis la mise en œuvre du décret est en pleine phase de développement. Il porte sur l'ensemble des compétences gérées par le Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente et à l'intersection de nombreux autres projets : il s'agit de l'élaboration d'une théma-



tisation des activités, afin de construire une représentation synoptique des enjeux de l'éducation permanente au sens large. L'éducation permanente n'est pas un concept des plus aisés à faire appréhender par ceux qui ne la connaissent pas du tout ; l'approche par les thématiques est au moins aussi parlante que celle par les axes. La grille est en construction, différents nouveaux outils s'en nourriront. Le SEP entrera en concertation sur ces projets avec diverses instances, dont le Conseil, lorsque les travaux auront davantage avancé.

5. EVALUATION CONCERTÉE DES DISPOSITIFS RÉGLEMENTAIRES

Les décrets (Organisations de jeunesse, Centres de jeunes et Éducation permanente) prévoient une procédure d'évaluation du dispositif). Etant donné à la fois la proximité et la distinction des enjeux et des modalités de mise en œuvre, il est indispensable de mener une analyse concertée, notamment sur les processus communs, sur les critères et les indicateurs, de manière à permettre des analyses comparatives et à harmoniser la gestion des questions semblables, tout en préservant l'identité et la spécificité de chaque secteur.

6. LES PUBLICATIONS 2011

Les publications du service de l'Éducation permanente s'inscrivent dans une collection « Culture-Éducation permanente ».

En 2011, dans le cadre de l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, deux ouvrages ont été édités.

Le premier, Regards du monde associatif, présente une série d'analyses d'opérateurs du secteur sur le rôle de la culture dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, tandis que le second, Exclusions ? La culture en actions, rassemble quelques projets exemplatifs du travail de terrain des associations de Jeunesse, d'Éducation et de Créativité.

*Suite à l'Année européenne 2010
- Lutte contre la pauvreté et l'exclusion :*



*La pauvreté et l'exclusion sociale.
Regards du monde associatif et
d'institutions culturelles*

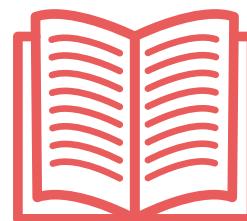


Exclusions ? La culture en actions.

BILAN DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

PAR SON PRÉSIDENT, YANIC SAMZUN

3





En 2011, le Conseil s'est réuni à onze reprises en séances plénières.

Le Bureau du Conseil s'est réuni à seize reprises. Il a rencontré régulièrement l'administration ainsi que le Cabinet de la Ministre.

Le Bureau est composé de cinq membres du Conseil désignés par la Ministre : Guy Bricteux (CLARA), Thierry Demanet (Eco-Vie), Frédéric Ligot (CIEP-MOC), Catherine Stercq (Lire et Ecrire), et moi-même (PAC).

Le Conseil a une double mission : d'une part, remettre des avis motivés à la Ministre sur les dossiers de reconnaissance, d'évaluation (passage de convention en contrat-programme, ou renouvellement de contrat avec demande de changement de catégorie) ou encore de recours ; d'autre part, d'initiative ou à la demande de la Ministre, remettre des avis ou formuler des propositions sur tout ce qui touche à la politique d'éducation permanente et sur les politiques culturelles en général.

Le Conseil a une double mission : d'une part, remettre des avis motivés à la Ministre sur les dossiers de reconnaissance, d'évaluation (passage de convention en contrat-programme, ou renouvellement de contrat avec demande de changement de catégorie) ou encore de recours ; d'autre part, d'initiative ou à la demande de la Ministre, remettre des avis ou formuler des propositions sur tout ce qui touche à la politique d'éducation permanente et sur les politiques culturelles en général.

Dans le cadre de sa mission d'examen des dossiers, le Conseil a traité en 2011 vingt-quatre demandes de reconnaissance, dont douze ont fait l'objet d'un avis favorable du Conseil.

Pour rappel, l'avis du Conseil intervient après que les services du Gouvernement ont rendu leur propre avis et l'ont transmis au Conseil. Le Conseil désigne en son sein deux rapporteurs chargés de rendre un avis motivé sur le dossier. Le choix des rapporteurs se fait évidemment dans le respect du Pacte culturel, donc dans le respect des grands équilibres philosophiques et politiques. S'appuyant essentiellement sur le prescrit du décret



et de son arrêté d'application, le Conseil vote un avis motivé qu'il adresse à la Ministre.

En ce qui concerne les dossiers d'évaluation, trois dossiers ont bénéficié d'un avis favorable du Conseil, et un dossier d'un avis défavorable.

Sur les évaluations avec demande de changement de catégorie, le Conseil a émis six avis favorables et un avis défavorable.

Le Conseil a également eu à examiner trois recours ; ces examens ont débouché sur un avis favorable, un avis réservé et un avis défavorable au recours.

Dans le cadre général de sa mission d'avis, le Conseil s'est prononcé en faveur d'une modification du décret de manière à conforter l'obligation de la dimension critique des analyses produites en axe 3,2°. Il a également rendu un avis favorable à la modification du formulaire-type Rapport général d'exécution et plan d'action quinquennal, afin de rendre obligatoire l'usage des pages introductives du formulaire, où les associations doivent notamment consigner leur éventuelle demande d'augmentation de forfait.

Par ailleurs, le Conseil a participé au Comité de pilotage de l'évaluation du décret. Piloté par l'Observatoire des Politiques culturelles, ce processus d'évaluation a débouché sur un rapport final en décembre 2011, qui a été diffusé début 2012 à l'ensemble des associations reconnues. Le rapport présente une photographie qui reprend les données quantitatives liées à l'application du décret de 2003 - nombre et types de reconnaissances - ainsi que le rapport entre le subventionnement et la territorialisation des activités.

Le Directeur de l'Observatoire, Michel GUERIN, vous présentera tout à l'heure le résultat de cette recherche et nous aurons ensuite l'occasion d'en débattre.

En outre, le Conseil a entamé un processus de réflexion sur l'arrêté d'application du décret, tout d'abord en mettant en place un groupe de réflexion sur l'axe 3,1°, qui est probablement celui qui suscite les plus grandes diffi-

cultés d'interprétation. Animé par Guy BRICTEUX et en association avec le service de l'Éducation permanente et l'Inspection, ce groupe de travail a formulé une proposition qui a été adoptée par le Conseil et qui fera l'objet d'une discussion plus large.

Plus largement, estimant qu'il bénéficie désormais du recul et des éléments nécessaires, le Conseil a entamé une réflexion sur les amendements à apporter à l'arrêté dans son ensemble. Pour intégrer le planning de l'actuelle législature, cette réflexion est portée sur l'arrêté d'application, et non sur le décret lui-même. Le Conseil a opéré un choix de priorisation en décidant que seuls les amendements qui font l'objet d'un consensus seront proposés à la concertation avec l'administration et le Cabinet. Comme le soulignait Gilles DOUTRELEPONT, l'objectif ne consiste en aucun cas à réduire le niveau d'exigence pour l'accès aux subventions, mais bien à faire évoluer les textes pour réduire les interprétations possibles et les mettre en adéquation avec les évolutions du secteur depuis 2003.

Le 9 mai 2012, le Conseil a déterminé la liste des paragraphes proposés à l'amendement, pour les quatre axes prévus par le décret. A cette occasion, il a réaffirmé ses revendications prioritaires : l'application à 100% des subventions prévues par le décret au plus tard en 2014, et dès maintenant la suppression du double phasage sur le forfait de fonctionnement.

Vu le contexte de profonde crise budgétaire, je pense qu'on peut saluer la résistance de la Ministre face à ces difficultés, tout en regrettant que l'accord antérieurement passé sur le phasage de financement du décret n'ait pas pu être entièrement respecté, mais le choix de ne pas toucher aux subventions structurelles me semble essentiel pour l'ensemble des secteurs culturels, à la fois pour l'emploi mais aussi pour le développement des secteurs.

Une première réunion avec le Cabinet de la Ministre sur la révision de l'arrêté s'est tenue pour fixer l'agenda et la méthodologie des travaux. L'objectif fixé par le Cabinet situe la finalisation de la concertation au plus



tard fin juin 2013, de manière à ce que le Gouvernement dispose du temps nécessaire pour faire adopter le texte par le Parlement avant la fin de la législature.

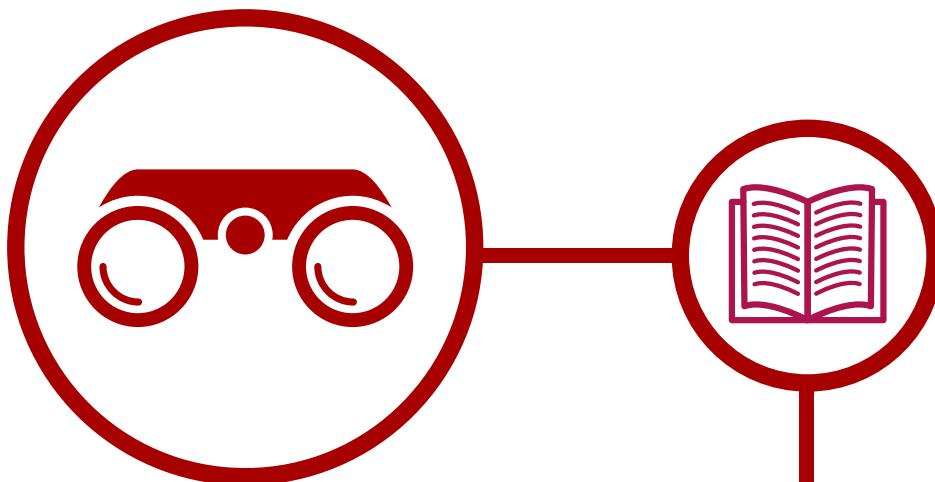
Je voudrais conclure en disant que nous sommes tous dans une situation extrêmement difficile, que chaque jour des milliers de personnes en Belgique perdent leur emploi, que le contexte économique et social est très préoccupant et qu'aujourd'hui encore plus qu'hier, le rôle des associations et du contre-pouvoir de la société civile est évidemment capital. Nous allons devoir serrer les rangs pour mieux organiser la défense des travailleurs et la parole des citoyens face à une crise qui frappe très durement, particulièrement les plus précarisés. Le Conseil s'y emploie et, nous le savons, les associations s'y consacrent dans des conditions excessivement difficiles.

Nous continuerons à nous battre pour avoir les moyens de développer le travail de citoyenneté critique et aujourd'hui, au travers de cette journée, nous allons interroger nos pratiques face, notamment, à la situation dans les médias, tant il est vrai que depuis des années, le secteur s'interroge sur l'évolution générale des médias, sur les monopoles qui s'y sont développés et sur la pensée dominante qui s'en est emparée. Il faut donc s'interroger sur ces évolutions, mais aussi sur nos pratiques dans les différents axes organisés par le décret.

Pour aborder cet aspect, Marc SINNAEVE, Président de la section Journalisme de l'IHECS présentera une intervention sur l'évolution du fonctionnement des médias, et les quatre ateliers de cet après-midi pourront approfondir les débats.

Je vous remercie de votre attention et cède la parole à France LEBON, qui va vous présenter le bilan des travaux 2011 du service de l'Éducation permanente.





**ÉVALUATION DU DÉCRET
DU 17 JUILLET 2003**

PAR MICHEL GUERIN,
DIRECTEUR DE L'OBSERVATOIRE
DES POLITIQUES CULTURELLES



ÉVALUATION DU DÉCRET DU 17 JUILLET 2003 RELATIF AU SOUTIEN DE L'ACTION ASSOCIATIVE DANS LE CHAMP DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

1. CADRAGE DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

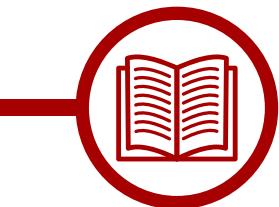
Fondée sur l'article 22 du décret du 17 juillet 2003 ainsi que sur la Déclaration de politique communautaire, cette démarche a été présentée lors de la réunion du CSEP de juin 2009.

Elle démarra en septembre 2009 avec la mise en place d'un comité d'accompagnement en réunissant les acteurs sectoriels et l'élaboration d'un cahier des charges. Sur cette base, un appel d'offres fut lancé en avril 2010. Le marché fut attribué en juillet 2010 à l'association GIRSEF-SONECOM et les travaux débutèrent en septembre 2010, pour aboutir au rapport final de décembre 2011.

2) LES OBJECTIFS

Trois objectifs avaient été déterminés :

- La réalisation d'une photographie générale du secteur permettant de saisir l'évolution de la situation pré- et post-décret, afin de mieux comprendre les mouvements d'acteurs intervenus.
- L'examen approfondi de deux questions concernant la régulation « quantitative » des projets, et du lien institué entre subventionnement et territorialisation des activités.
- La contribution à une réflexion méthodologique quant à la mise en place des dispositifs d'évaluation quinquennaux du décret (horizon 2015 pour la prochaine évaluation).



3. MÉTHODOLOGIE ET PHASAGE

Le processus d'évaluation a été mené selon la méthodologie suivante :

- 1° recensement critique des bases de données ;
- 2° analyse de l'enjeu EP en FWB (entretiens avec divers témoins, revue de la littérature) ;
- 3° cadastre et analyse de l'évolution du secteur, de 1976 à 2010 ;
- 4° enquêtes qualitatives (entretiens) et quantitatives par questionnaire ;
- 5° analyse des résultats ;
- 6° préparation de l'évaluation suivante (définition de l'objet et questions) : discussions au sein du comité de pilotage ;
- 7° rapport final et recommandations.

4. LES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

A) PETIT RETOUR SUR LE DÉCRET DE 1976

- Les organisations d'éducation permanente des adultes (relevant du Chapitre I du décret) se doivent « d'assurer et de développer une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société ; des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation ; et des attitudes de responsabilité de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique » ;
- Les organisations de promotion socioculturelle des travailleurs (relevant du Chapitre II du décret) doivent non seulement rencontrer les conditions prescrites pour être reconnues au Chapitre I, mais aussi « s'adresser et s'adapter par priorité au public du milieu populaire, en réalisant son action au départ de l'analyse avec ses membres de leurs conditions de vie et des facteurs déterminant plus particulièrement leur situation » ;

- On note la logique de subventionnement en fonction de dépenses admissibles.

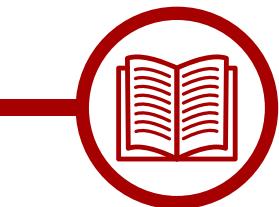
B) LES OBJECTIFS DU DÉCRET DE 2003

Trois plans de réforme étaient proposés :

- Les conditions de reconnaissance des associations, notamment en déterminant des axes d'action dont relèveraient les associations ;
- Le financement, en proposant différents forfaits : un forfait de base pour le financement du fonctionnement et de l'emploi, un forfait pour couvrir les frais liés aux activités des associations prenant la forme d'une contractualisation, et un forfait pour soutenir la constitution de partenariats autour de projets collaboratifs ;
- Les publics visés par les associations, lesquels doivent rester prioritairement des publics dits « défavorisés » en termes de niveaux de formation et de conditions de vie.

C) LES CHANGEMENTS INDUITS PAR LE DÉCRET DE 2003

- La distinction entre deux types d'acteurs opérationnels : les associations (qui peuvent être reconnues sur un ou deux axes d'action), et les mouvements (qui doivent, entre autres, couvrir au moins trois axes d'action et fédérer au moins trois associations alors qualifiées de « dépendantes »).
- Quatre axes d'action : **axe 1.** Participation, éducation et formation citoyenne ; **axe 2.** Formation d'animateurs, de formateurs et d'acteurs associatifs ; **axe 3.** Production de services ou d'analyses et d'études, comprenant un **axe 3,1°.** Production de services, de documentation, d'outils pédagogiques et/ou culturels, et un **axe 3,2°.** Production d'analyses, de recherches et d'études critiques sur des thèmes de société ; **axe 4.** Sensibilisation et information visant à sensibiliser le « grand public » dans le but de faire évoluer les comportements et



mentalités sur des enjeux culturels, de citoyenneté et de démocratie.

- Des conditions de subventionnement sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs ainsi que de territorialité qui permettent d'accéder à des catégories de forfaits. Trois types de subventions sont reconnus: une subvention forfaitaire annuelle de fonctionnement, une subvention forfaitaire annuelle à l'emploi, une subvention forfaitaire annuelle d'activités liée à la présentation d'un projet pluriannuel (exécution d'un contrat-programme sur cinq ans).
- Des subventions aux associations reconnues à durée indéterminée, des subventions aux associations reconnues à titre transitoire (d'une durée de deux ans maximum, renouvelable une fois, et limitées au forfait annuel d'activité), ainsi que des subventions extraordinaires d'équipement et d'aménagement.
- Des procédures d'évaluation et le rôle du Conseil supérieur de l'Éducation permanente dans la régulation du domaine.

D) LE PAYSAGE SECTORIEL EN 2003, AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU DÉCRET DE 2003

- 134 organisations générales reconnues (dont 98 au Chapitre I et 36 au Chapitre II) ;
- 73 organisations régionales indépendantes (dont 50 au Chapitre I et 23 au Chapitre II) ;
- 54 organisations régionales dépendantes au Chapitre I ;
- 164 organisations régionales dépendantes au Chapitre II ;
- 50 organisations locales indépendantes au Chapitre I ;
- 8 organisations locales indépendantes au Chapitre II.

E) LES CONCLUSIONS DE L'ANALYSE DE L'APPLICATION DU DÉCRET DE 2003

1° Un renouvellement partiel

- 254 associations ont obtenu une reconnaissance (sur 425 ayant introduit un dossier de reconnaissance, un taux d'accès à la reconnaissance d'un peu moins de 60 %), dont 13 en qualité de mouvements.
- 187 « ex-76 » et 67 nouvelles. 24% des associations reconnues (n=67) ne l'étaient pas dans la législation antérieure.
- 56 associations « ex-76 » n'ont pas été reconnues, sans compter celles qui, parmi les « ex-76 », n'ont pas introduit un dossier de reconnaissance (nombre non identifié).

ANNÉE DE DÉPOT DU DOSSIER	N	%
2004	16	6,3%
2005	34	13,4%
2006	73	28,7%
2007	107	42,1%
2008	7	2,8%
2009	13	5,1%
2010	4	1,6%
CONDITIONS DE RECONNAISSANCE	N	%
Ex-1976	187	73,6%
Nouvelles	67	26,4%
STATUT DEMANDÉ	N	%
Association	239	94,1%
Mouvement	15	5,9%



TYPE DE CONTRAT	N	%
Convention	10	3,9%
Convention + contrat-programme	49	19,3%
Convention + CP avec déclassement	2	0,8%
Convention puis refus	6	2,4%
Contrat-programme direct	186	73,2%
CP direct puis cessation d'activité	1	0,4%
	254	100%

2° Répartition par axe

- axe 1 : 184 associations
- axe 3,2° : 66 associations
- axe 4 : 25 associations
- axe 3,1° : 23 associations
- axe 2 : 20 associations

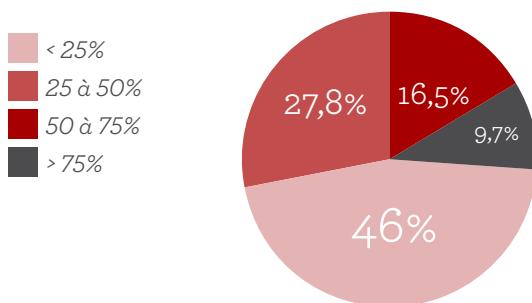
Globalement, les associations déclarent reconnaître la validité de l'axe (ou des axes) pour l'action qu'elles mènent. Toutefois, le risque de se retrouver « coincé » dans des axes est ressenti par une part non négligeable des répondants.

3° La taille des organisations

- 62% des associations occupent moins de 10 employés en équivalents temps plein
- 16% ont plus de 30 ETP (avec un max. de 80)
- Plus la taille augmente, moins la subvention au titre de l'Éducation permanente représente un pourcentage élevé du budget de l'association

4° Le subventionnement

Place du subside EP dans le budget total de l'association en 2010.



Subventions 2010 : quintiles et caractéristiques

Quintiles	1	2	3	4	5	Total
Moyenne	6.496 €	29.245 €	76.644 €	132.347 €	538.378 €	140.342 €
Minimum	6.496 €	12.861 €	51.333 €	83.119 €	180.700 €	6.496 €
Maximum	6.496 €	48.791 €	83.119 €	173.469 €	1.425.086 €	1.425.086 €
Somme	149.399 €	1.959.447 €	4.138.772 €	6.087.983 €	19.381.623 €	31.717.224 €
% somme	1%	6%	13%	19%	61%	100%
Nombre d'associations	23	67	54	46	36	226
% nombre	10%	30%	24%	20%	16%	100%

5° Les champs d'action des opérateurs reconnus

1° Les associations s'investissent de manière importante dans des thématiques transversales relatives à la citoyenneté et questions politiques (38%), à la lutte contre les exclusions (30%), à l'interculturel et les questions d'immigration (22%), aux droits de l'homme et démocratie (16%).



- 2° Les champs de la formation (19%) et de l'éducation (15%) concernent environ une association sur dix.
- 3° On relève aussi de manière significative des thématiques telles que l'environnement (13%), l'égalité entre les femmes et les hommes (12%), l'alphabétisation (12%), le logement (11%), les questions sociales et le droit des travailleurs (9%).
- 4° On note enfin une diversité de champs d'action regroupant à chaque fois entre 2% et 8% des associations, comme la culture et l'art, le développement communautaire, le développement durable, la vie familiale, affective et la sexualité, les technologies nouvelles, les personnes handicapées, l'altermondialisme...

6° Les effet du décret sur la structure et l'objet social des opérateurs

- Pour neuf associations sur dix, le passage à la reconnaissance par le décret 2003 n'a pas engendré de changements importants de leur structure.
- Plus des trois quarts des associations reconnues n'ont pas modifié leur objet social.

7° Territorialité : constats et recommandations

- La question de la territorialité apparaît peu problématisée par les associations.
- Plusieurs propositions sont émises :
 - * Simplifier les niveaux territoriaux dans le cadre de l'axe 1, afin de correspondre davantage aux pratiques des associations et d'étudier la possibilité d'y substituer, le cas échéant, un critère de type « bassin de vie » ;
 - * Enregistrer, dans les bases de données administratives, la localisation plus précise des activités afin de pouvoir parfaire le travail de cartographie, et croiser les niveaux et lieux d'inter-

vention territoriaux et les publics/champs visés, afin d'évaluer la sous-représentation éventuelle de champs d'actions ;

- * Approfondir la connaissance de l'engagement sur trois types de territoires : physique, thématique et numérique ;
- * Aider au développement d'une réflexion entre les acteurs de l'éducation permanente autour des usages de l'Internet participatif, dans une perspective de complément aux activités « réelles » ou matérialisées, et/ou d'extension des publics de l'éducation permanente.

8° Les difficultés repérées par l'analyse sur base des critères quantitatifs

- Sur l'axe 1, la notion de public populaire est fortement questionnée quant à sa pertinence (médiane 5/10).
- Sur l'axe 2, ce sont les éléments à fournir pour démontrer que les participants participent en qualité d'acteur associatif qui paraissent les moins adéquats et gérables pour les associations, ainsi que les conventions de co-organisations en vue d'empêcher une double valorisation (contestée par la moitié des associations sur cet axe).
- Sur l'axe 3,1°, un problème est manifeste quant à la définition « d'une activité de production » qui semble peu claire, peu pertinente, peu adéquate. La régulation par un nombre de réalisations annuelles est également problématique au plan de sa pertinence et de sa gérabilité, mais surtout de son adéquation.
- Sur l'axe 3,2°, le critère le plus problématique, mais moyennement cependant, concerne la pertinence de la mesure d'une analyse en termes de signes. Il y a aussi un appel à la reconnaissance d'autres formes que l'écriture.
- Sur l'axe 4, pour 50% des répondants, la régulation par le nombre de campagnes est peu adéquate.



9° Considérations transversales

- Il y a une reconnaissance bien partagée par les associations de l'intérêt de rédiger un plan pluriannuel.
- Les deux tiers des répondants trouvent également dans le décret, des espaces de déploiement d'activités innovantes, et une majorité signale une capacité de valorisation de l'Internet et des réseaux sociaux comme outil participatif et d'éducation permanente.
- En revanche, le soutien du décret 2003 au développement de partenariats est manifestement peu ressenti. Le décret semble rater son objectif déclaré. Il est recommandé de repenser les modalités de conclusion des partenariats et de développer des solutions innovantes, sur base des pratiques recensées auprès des associations (conventions pluriannuelles de partenariats, élaboration d'un fond de projets précis menés en partenariat, articulation entre associations sur plusieurs axes, etc).
- Une inquiétude est présente dans les associations quant à la reconnaissance en fin d'année, d'une part, des actions entreprises et, d'autre part, du volume des activités.
- L'objectivité et la précision des critères restent une matière sensible pour beaucoup d'entre elles qui ont le sentiment que plusieurs critères contenus dans le décret peuvent être sujets à des interprétations multiples.
- Il y a alors une tendance à en faire davantage que nécessaire, ce qui peut s'exprimer par une difficulté à maintenir le rythme d'année en année.
- La quête de financement est très présente, ce qui peut être un indicateur que l'objectif que se donnait le décret d'assurer un financement durable n'est pas encore atteint.

10° Recommandations

- Maintenir le système « objectivant » organisant la reconnaissance et l'évaluation des activités des associations, tout en repensant, axe par axe, la pertinence des combinaisons de critères.
- Différencier les situations d'incertitude sur les attributs des activités sujettes à quantification, des difficultés d'atteinte des normes quantitatives, étant donné les moyens alloués.
- Etudier les possibilités d'une plus grande malléabilité des objectifs quantitatifs des asso-

ciations, dans une vraie logique de contrat-programme, laissant place à des possibilités de prise en considération d'un degré de spécificité des associations.

- Equiper correctement le service de l'Éducation permanente et l'Inspection pour qu'une plus grande proximité soit développée avec les associations reconnues, et que soient réalisées des activités d'animation du décret.

5. Les perspectives d'évaluation ultérieure – le référentiel

Quelques balises peuvent d'ores et déjà être posées dans la perspective de l'évaluation à l'horizon 2015, en tenant compte des concepts suivants :

- 1° L'indépendance des associations dans la définition « des objectifs qu'elles se donnent et les moyens qu'elles entendent mettre en œuvre pour les atteindre ».
- 2° Le principe de concertation des opérateurs.
- 3° La « logique de financement durable des associations ».
- 4° La simplification des « procédures et le calcul des subventions » (à partir d'un principe d'attribution de points selon le volume d'activités et l'impact territorial de ces activités).
- 5° L'organisation du secteur par axes d'action permettant une « plus grande professionnalisation ».
- 6° La lisibilité du secteur en termes de transparence, de clarté et de pilotage du dispositif mis en place.
- 7° Le soutien à un « dialogue fructueux entre les associations reconnues dans le cadre du décret de 1976 et celles qui accéderaient à une nouvelle reconnaissance ».
- 8° Le soutien à la « transversalité des actions d'Éducation permanente ».
- 9° L'accès aux « publics défavorisés » (niveaux de formation ou conditions de vie).

5

**ÉCHANGES
AVEC LA SALLE**
QUESTIONS-RÉPONSES





Intervention 1

Quelles pistes, quels conseils pour favoriser le bon aboutissement d'une demande de reconnaissance ?

Intervention 2

Quelles propositions de révision de l'arrêté sont sur la table concernant l'axe 3,1° ?

Intervention 3

Un effet pervers du décret tel qu'appliqué est que les associations d'éducation permanente ont tendance à éviter les partenariats avec d'autres asbl reconnues EP ; le quota de 20% de ces partenariats sera-t-il revu ? Il entrave fortement le travail en réseau.

Intervention 4

Sur la révision de l'arrêté, pour l'axe 3,1° : quelles propositions sont déposées pour donner corps à la notion de service, qui revient souvent dans les discours mais est rarement prise en compte dans la pratique ?

Intervention 5

Une réflexion est-elle engagée sur le cloisonnement des activités dans les axes ?

Réponses par France LEBON

La reconnaissance n'est pas aisée à obtenir, mais elle est nettement plus difficile pour certains types d'associations et notamment pour les émergentes issues de la diversité culturelle ; c'est pourquoi sont développées des stratégies en amont du décret, qui doivent permettre à ces associations de renforcer leur pratique pour se préparer à introduire une demande de reconnaissance : le soutien spécifique de projets ponctuels en diversité



culturelle et le FIPI (qui permet au service d'approfondir sa connaissance des opérateurs en la matière). On l'a dit, la réforme de l'arrêté n'ira pas vers un assouplissement des critères de reconnaissance ; reste que le fait que des associations prioritairement visées par le décret ne parviennent pas à y émarger est un vrai problème et c'est bien en amont que, pour certaines problématiques précises dont la priorité est reconnue, ce travail de renforcement peut s'opérer.

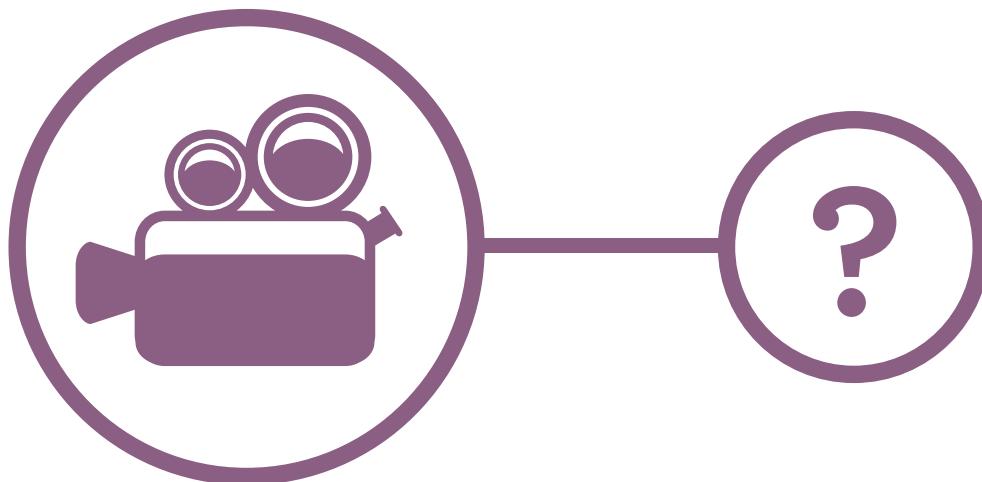
Sur les propositions de modification de l'arrêté : il n'est pas encore possible, vu la procédure en cours, de livrer les hypothèses qui sont sur la table ; en tout cas, les difficultés liées à l'axe 3,1° ainsi qu'à la question des partenariats en axe 1 surtout – mais aussi en axes 2 et 4 – sont bien connues et prises en compte dans les travaux préparatoires. Dans le cas des campagnes en effet, le sentiment général est que la mutualisation des moyens ne peut que renforcer les impacts.

Sur le cloisonnement des axes : il est prévu par le décret lui-même et n'est donc pas remis en cause. La logique de subventionnement forfaitaire amenée par le décret de 2003 implique d'identifier une partie de l'action, ce qui permet de cadrer le subventionnement et que l'association voie plus aisément ce qui justifie ce subventionnement. Mais bien entendu, le travail des associations dépasse fréquemment le cadre strict de leur reconnaissance ; le décret n'a pas pour vocation de reconnaître tout ce que font les associations d'éducation permanente. Cela dit, ce n'est pas parce que des activités ne peuvent être reconnues en fonction des critères fixés par le décret qu'elles ne sont pas pertinentes en elles-mêmes : elles peuvent participer au développement global de l'action et contribuer à la juste compréhension d'autres initiatives, et il est donc intéressant que le dossier les présente également, même si elles ne sont pas valorisables en termes de subvention. La lecture des rapports d'activités fournit à l'administration des outils essentiels pour dresser un paysage structuré du secteur ; il en va notamment ainsi de la thématisation des activités, dont il a été question tout à l'heure. Cette lecture livre aussi des pistes de réflexion sur la pertinence des critères et la clarification des dispositifs.

Réponses par Yanic SAMZUN

Du point de vue du Conseil, l'analyse d'un dossier est toujours globale, sur l'ensemble des processus proposés par l'opérateur ; quelle est la démarche poursuivie, est-on bien dans un processus d'éducation permanente ? et ensuite vient la vérification des paramètres formels pour chaque axe. La question parallèle qui est traitée à travers les concertations sur l'arrêté est celle des thématiques et de leur nombre, pour les inscrire dans une dynamique qui soit gérable pour les associations et porteuse de sens. Par ailleurs, il y a la question de la place à laisser dans le décret aux activités dites « préalables » à l'action d'éducation permanente stricto sensu - contact avec le public, rencontres, loisirs culturels -, qui sont autant d'outils pour arriver au travail reconnu. Comment prendre en compte tout ce qui est ainsi périphérique aux activités reconnues, qui fait partie de la transversalité inhérente à l'éducation permanente ? Ce sera certainement abordé dans les débats à venir.

Une question récurrente au Conseil, surtout ces derniers mois, porte sur le rapport entre les associations et le pouvoir subsidiant. Ce rapport a considérablement évolué ces dernières années, à certains moments dans un sens qui inquiète le Conseil, qui a parfois le sentiment que les interventions de l'administration vont de plus en plus dans le sens d'un contrôle strict plutôt que d'un soutien à la vie associative. Pour le Conseil, c'est tout le rapport de la société civile aux instruments de gestion publique qui est ainsi sur la table, l'esprit du décret doit rester prééminent dans la manière dont le secteur est géré à l'administration.



**LA QUESTION SOCIALE
AU CŒUR DE LA «BOÎTE NOIRE»
DE L'INFORMATION :
UN ENJEU POUR L'ÉDUCATION
PERMANENTE**

INTERVENTION DE MARC SINNAEVE,
PRÉSIDENT DE LA SECTION
PRESSE-INFORMATION DE L'IHECS

6



Merci de me prêter ce temps de parole assez ample. C'est une première forme d'émancipation et de résistance – bien davantage propre au secteur de l'éducation permanente et à celui de l'enseignement auquel j'appartiens qu'au monde du journalisme dont je suis issu. Résistance, disais-je, avant tout à la toxicité de la parole instantanée, du cliché et de la « pensée mutilée » pour convoquer, d'entrée, Edgar Morin.

Pour ne pas y succomber, j'ai choisi de centrer cette intervention sur la « boîte noire » du discours médiatique central. Soient les ingrédients et les déterminants constitutifs des énoncés journalistiques, mais constitutifs aussi, en amont, des cadres d'interprétation du réel que mobilisent les professionnels de l'information, le plus souvent sans s'en rendre compte, pour opérer la sélection, le cadrage et le traitement de l'actualité, et, de la sorte, en faire émerger le sens. Ou, du moins, un certain sens...

Au cœur de ce réel médiatique : la place et le traitement réservés à l'information sociale.

1. Ce qui frappe aujourd'hui quand il est question du « social » dans les médias et l'information, c'est à quel point celui-ci a été l'objet, au cours des dernières décennies, d'un triple déclassé dans les logiques de sélection et de traitement de l'actualité.

Déclassé professionnel (sur l'échelle des valeurs du journalisme). Rubrique noble hier, apparentée à l'essence même du journalisme dont le propos est de « porter la plume dans la plaie », la rubrique sociale, quand elle existe encore en tant que telle, est devenue un service « roturier », peu gratifiant en termes de dividendes symboliques professionnels dont les journalistes peuvent se prévaloir. Parader auprès de ses collègues sur le ton de « *Tiens ce midi, j'ai mangé avec le ministre des Affaires étrangères qui revient de New York* », « cela le fait » autrement plus, comme on dit, que de chercher à éveiller l'intérêt avec un « *J'ai une discussion super intéressante avec la présidente du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté* ».



Déclassement éditorial, ensuite (à l'échelle de l'économie des médias, cette fois). Le social, en fonction des sujets proposés, c'est jugé « *pas sexy* », « *ça vend pas* », « *ça va emmerder les gens* », « *ça va les plomber après leur journée de travail* », etc.

Déclassement – ou renversement – symbolique, idéologique, à la base, sans doute, du déclin général constaté. Hier apparenté à la construction ou à l'élargissement même des droits démocratiques, dont elle a été un moteur politique puissant, la question sociale contemporaine est considérée aujourd'hui dans les rédactions, en général avec condescendance, tantôt comme une caractéristique, peu ragoûtante, propre aux couches populaires – c'est le *populo*, soit folklore pittoresque, soit populace inquiétante: « *Social*, disait déjà Brecht, *c'est le seul qualificatif qui se prononce du haut vers le bas* ». Tantôt encore, le social est perçu comme une forme d'assistance technique, humanitaire, neutre et consensuelle, pleine de bons sentiments, pour des « *accidentés de la vie* », malchanceux, pour des « *personnes à problème* » qu'il faut bien prendre en charge, quand ce n'est pas pour des « *profiteurs* » ou des « *assistés* »...

Plus rarement, ce qu'on appelle de plus en plus spontanément « *l'aide sociale* » chez les jeunes étudiants en journalisme dont j'ai la responsabilité, est présentée dans les énoncés journalistiques comme un droit à destination de citoyens autonomes et pleinement sujets, susceptibles d'exister autrement que dans les tiroirs où on les range de victimes, de malheureux, de pauvres, de sans... (au choix) papiers/logis/emploi/etc.

Plus rarement aussi, le social est appréhendé comme une des composantes essentielles des politiques qui font – ou sont supposées faire – la cohésion sociale ou qui contribuent à une plus grande égalité d'accès aux ressources socialement disponibles de la vie en société: le logement, la santé, l'éducation, la culture, l'emploi, l'énergie, la justice, la mobilité...

Aujourd'hui, dans une sorte d'inversion de sens, on qualifie de social, dans le discours public, les failles ou les difficultés du vivre-ensemble, comme si le social ne pouvait plus être qu'un « *problème* »... Ce retournement, cette

dépréciation mentale du social, viennent nourrir, en quelque sorte, pour faire bref, ce que Didier Vrancken appelle la « lassitude de la solidarité » : on veut bien être solidaire mais avec qui on veut, avec qui on choisit, ce qui est la négation même du principe de solidarité. Mais aussi la négation des principes de culture et d'éducation, dont le propos, depuis le Siècle des Lumières, rappelle Raffaele Simone, a été de lutter contre les instincts égocentriques, égoïstes, ségrégationnistes ou agressifs des êtres humains.

2. Ce qui est commun à toutes ces représentations centrales des figures de la question sociale dans les médias, c'est qu'elles autonomisent celle-ci, comme une entité spécifique et séparée. Comme si elle avait une existence en soi, indépendamment de la trame complexe des rapports sociaux et de ce qui les fonde : les modes de production ou de reproduction des inégalités sociales et culturelles, le fonctionnement de l'économie (a fortiori de l'économie financiarisée), ou encore l'affaiblissement et les dysfonctionnements des politiques sociales structurelles.

Les représentations médiatiques traditionnelles du social, comme du réel en général, ont en commun, par ailleurs de dissocier. En montrant, certes, des acteurs et des personnes qui « existent », dès lors, dans les médias. Mais ces représentations occultent en même temps les « transversalités positives » qui existent ou qui peuvent exister entre des groupes sociaux aux intérêts potentiellement plus communs ou liés qu'opposés ou disjoints : chômeurs et travailleurs précarisés par exemple ; salariés et consommateurs ; sans-papiers et sans-abri...

Ce qui est absent, le plus souvent, donc, de la lecture médiatique, en fin de compte, ce sont les rapports, les interactions, les associations, les croisements, bref, les processus liants. Autrement dit, l'information tend à découper et à découpler, davantage qu'à mettre en commun ou en réseau.

Or, pour citer mon ami et « régional de l'étape », ici, à Namur, Jean Blairon de RTA, le rôle qui incombe aux médias, par essence, est celui d'in-



“

termédiaire, pour eux qui sont «entre», pour eux qui permettent – ou devraient permettre davantage – le lien, la connexion entre des éléments peu connectés. Lien entre *l'épreuve personnelle*, le cas du SDF par exemple, et ce que celle-ci porte en elle, pour toute la société, d'intérêt ou d'implication générale. Soit ce qu'on appelle une *question publique*: le droit au logement, le mal logement ou les inégalités dans l'accès au logement décent.

3. Bien sûr, se défendront les journalistes présents, l'essence des médias est de rapporter les faits, avant tout, d'informer, donc, et non pas de former, de donner des informations et non pas de produire des savoirs. Mais «in-former» signifie aussi mettre, remettre ou mettre autrement des faits en forme, en lien les uns avec les autres, de manière à les rendre les plus significatifs possible, et à rendre plus facilement accessible la passerelle qui permet de passer des informations à la connaissance.

Or, cette passerelle est de moins en moins praticable, à mesure que, dans l'évolution actuelle, le journalisme événementiel prend le pas sur le journalisme factuel. Quelle différence, me direz-vous ?

Le mode de traitement *événementiel* de l'actualité s'appuie moins sur l'exposition d'une pluralité de faits que sur l'impact de l'unicité de l'événement – ou ce qui est présenté, pour ainsi dire chaque jour, comme tel. Impact encore amplifié par le volume croissant de l'espace ou du temps éditorial consacré; par le volume croissant du bruit, aussi, que fait retentir l'événement médiatique, c'est-à-dire l'intensité dramatique ou dramatisée du mode de présentation de l'information, le traitement toujours plus immédiat, en direct, sous forme d'éditions spéciales ou d'alertes sur gsm.

Pareil journalisme événementiel, impulsé par la télévision, laisse peu de place, dans l'information, à l'énoncé de la pluralité des faits qui existent autour ou en dehors de l'événement, moins encore à leur analyse, c'est-à-dire leur mise en rapport, ou à leur contextualisation, c'est-à-dire leur insertion dans des processus de généralisation, d'analogie, d'inférence,

d'implication...

Ce qui est en jeu ici, c'est le processus à l'œuvre de dépolitisation de la lecture médiatique du monde, la disparition d'un regard politique comme outil privilégié d'une *vision transversale, décloisonnée et complexe* des choses. De manière symptomatique, la politique elle-même est rarement considérée, dans l'approche des professionnels de l'information, pour ce qu'elle est ou devrait être davantage aux yeux de tous : le lieu d'intersection de tous les domaines de la vie en société.

On touche ici à un point clé pour le secteur de l'éducation permanente qui est le lien entre information ou/et connaissance, d'une part, et action/engagement, d'autre part. A quelles conditions l'information peut-elle être un levier de mobilisation (au sens de se mouvoir, plus que de s'émouvoir) démocratique des individus, à partir du moment où l'on pose que le combat pour la démocratie et celui pour la liberté et l'indépendance du journalisme sont inséparables dans l'imaginaire public de nos sociétés ?¹

Hier, sans doute, l'information pouvait-elle encore être considérée comme une condition nécessaire, même si elle n'était pas suffisante, pour agir. Aujourd'hui encore, on peut estimer que les médias d'informations contribuent, parmi d'autres acteurs et facteurs, à la montée du niveau de connaissance moyen de leur public. Ce qui s'avère, en théorie, un facteur d'augmentation du niveau de participation à la vie démocratique. Et à l'heure de l'information planétaire et continue, toutes les horreurs révoltantes et les injustices de ce monde nous sont grosso modo connues : comme le notent Luc Chatel et Philippe Merlant, « *ce n'est quasiment jamais un manque d'information qui nous confine dans l'inaction* ». ²

En revanche, dans le même temps, d'autres constatent que ce sont précisément le flux croissant de l'information, sa répétition, son accélération, son « bruit » qui font barrière à l'action : la force de pesanteur médiatique est telle qu'on en reste figé, comme paralysé, à attendre les prochaines informations, ou, dérisoire alternative, comme si l'on était en train de surveiller la montée du niveau de risque pour se donner l'illusion qu'on peut maîtri-

1. De ce point de vue, les médias d'information sont considérés comme vecteurs de démocratisation dans la mesure, où ils se font le véhicule d'idées, d'opinions et d'informations qui alimentent la connaissance nécessaire à la compréhension par le plus grand nombre des enjeux qui touchent la société : condition pour que les citoyens soient en mesure, au moins, de donner leur avis sur les affaires de la Cité, disait Condorcet, « qu'il leur importe de connaître ».

2. Médias. La faillite d'un contre-pouvoir, Fayard, 2009.

3. Dans un essai de 2006, *Overdose d'info. Guérir des névroses médiatiques* (Seuil), Michel Lejoyeux, professeur parisien en psychiatrie, évoque même à cet égard une véritable addiction, une *hypocondrie collective* et des *névroses médiatiques* liées à l'*overdose d'info* : « *Ça n'arrête jamais, on doit en consommer toujours plus, et on a peur du manque (...)* Et si nous rations une nouvelle importante qui pourrait avoir une influence immédiate sur notre vie quotidienne ? » Il y voit la dernière névrose collective de ce début de siècle : l'obsession de la maîtrise.

4. *La Mal Info. Enquête sur des consommateurs de média*, L'Aube, 2006.



ser³ celui-ci en l'anticipant. C'est bien ce que disent les interlocuteurs de l'équipe de chercheurs de l'Institut Médiascopie de Denis Muzet⁴, à Dijon: on allume machinalement la radio, le matin, moins pour savoir ou pour comprendre que pour « être au courant »... de ce qui a encore bien pu nous tomber dessus pendant la nuit...

L'essayiste François Brune montre comment la fièvre médiatique autour d'un drame ou d'une catastrophe, loin de donner prise sur le réel ou de susciter un effet d'identification, produit au contraire sur le public un effet de prostration démobilisateur: « *Le public n'est là que pour regarder, s'émouvoir et se taire, écrit Brune. Et moins il se sent acteur en face du tragique du monde contemporain, plus s'accroît en lui le besoin compensateur d'en consommer le spectacle. Pulsions consommatrices, pulsions compensatrices.* »⁵

4. Comment en est-on arrivé là ? Les réponses classiques sont connues: contraintes de rentabilité, concurrence, culte de la vitesse, multiplication des flux, fascination pour les technologies, information-spectacle, peopolisation... Mais plus encore peut-être, faut-il pointer le pilotage automatique, impensé, de la construction quotidienne de l'information...

Rien de plus mystérieux, en effet, que les mécanismes sous-jacents du fonctionnement de l'appareil médiatique. C'est en quelque sorte la boîte noire de la fabrication de l'information. Elle est composée d'une série de routines, de réflexes, de mobilisations spontanées de valeurs ou références professionnelles collectivement agréées, comme critères de sélection de ce qui vaut ou pas de « faire une information » parmi l'infinité d'occurrences potentielles d'actualité.

Mais cette boîte noire est aussi faite des cadres d'interprétation, en nombre limité, à travers lesquels les événements de l'actualité médiatique nous sont donnés à voir ou à lire.

Ces ingrédients de la cuisine des médias, comme les sources, les images

5. In *De l'idéologie aujourd'hui*, Parangon/Vs, 2005. Lire aussi, du même auteur, « *Les Médias pensent comme moi!* ». *Fragments du discours anonyme*, L'Harmattan, 1997.

ou les mots auxquels on va avoir recours, ou le moment, plutôt qu'un autre, qu'on choisit pour parler d'un problème social, ne sont jamais exposés ou formulés en tant que tels, ni même parfois perçus par les journalistes eux-mêmes. Pas davantage qu'ils ne sont enseignés: il n'existe pas de manuel scolaire portant sur la sélection, le cadrage et le traitement journalistique des faits; c'est supposé relever de l'intuition, de l'expérience ou de la reproduction d'expérience («un journaliste qui a de la bouteille sait ces choses qui ne s'acquièrent que sur le terrain»).

Bref, les rouages de cette fine mécanique sont recouverts, dans la communauté professionnelle, par ce que Béatrice Casanova appelle le « cela-va-de-soi-journalistique »⁶, l'évidence de ce qui fait – ou non – la « bonne info », le « bon professionnel ». Ils forment le scénario sans script de l'actualité, la musique sans solfège connu ni partition visible du grand orchestre médiatique, lequel joue, sans jamais vraiment se questionner à ce sujet, cette « petite musique », toujours la même, qui nous est si familière dans sa tonalité et si étrangère dans sa composition.

5. Tentons d'objectiver un tant soit peu ces ingrédients et, plus encore, ces cadres d'interprétation journalistiques du réel sélectionné par les médias, c'est-à-dire ce qui fait que le monde est comme il est dans « la vision médiatique »⁷ centrale.

Ils sont forgés, avant tout, ces cadres interprétatifs, par une série de perceptions, de références ou de croyances fortement intériorisées dans l'imaginaire collectif des journalistes. Elles sont enfouies au plus profond de celui-ci, au point d'en être invisibles, imperceptibles, et de former ce que Roland Barthes appelle une mythologie. Une *mythologie professionnelle*, qu'a explorée Jacques Le Bohec⁸ et qui relève aussi d'une doxa sociale, pour le dire avec le sociologue des médias Erik Neveu⁹.

5.1. Le mythe (très propre à la philosophie libérale) de l'individu tout-puissant, capable de modeler le monde à sa guise. Il participe, entre

6. http://www.cahiersdujournalisme.net/cdj/pdf/01/14_Casanova.pdf

7. Lire Champagne Patrick, « La vision médiatique », in BOURDIEU, *La misère du monde*, Seuil, 1993, pp.61-79.

8. *Les mythes professionnels des journalistes*, L'Harmattan, 2000

9. « Médias, mouvements sociaux, espaces publics » in Neveu Erik, *Médias et mouvements sociaux*, Hermès, 1999, pp. 17-86.



autres, des et aux procédés de narration du storytelling, de la feuilletonnisation, du *human interest*, de la « peopolisation » anglo-saxons, ou, de ce côté-ci des eaux, de la théâtralisation, de la « protagonisation », de la psychologisation des rapports sociaux ou politiques à l'euro péenne.

Le journalisme, enseigne-t-on souvent, c'est raconter des histoires. Ce qui est un moyen effectivement du journalisme, mais ne devrait pas être forcément sa finalité. Et chaque bonne histoire a son héros, ses antihéros, sa victime, son bourreau, son sauveur... On se souvient de l'icône médiatique du printemps de Pékin, cet homme seul défiant une colonne de chars sur la place Tian an Men, en 1989. La couverture de la mort de Baudouin 1er (1993), de Lady Diana (1997), de l'affaire Clinton-Lewinsky (1998), de celle(s) de « DSK », plus près de nous, des morts de Jean-Paul II et de Michael Jackson, du sauvetage des mineurs chiliens, etc.: autant de moments charnières, de jalons dans l'histoire récente de l'évolution radicale des médias vers l'*infotainment* ou l'information spectacle.

Ceci, au détriment de l'enquête, de l'analyse ou du traitement proprement politique de l'information, c'est-à-dire de l'actualité perçue à travers des cadres d'action collective. « *Le lecteur*, écrit Grégory Rzepski du collectif Acrimed¹⁰, est réduit au rang de spectateur d'une scène sur laquelle les protagonistes, sorte de héros récurrents, évoluent en apesanteur sociale, sans base, sans parti. » De même, l'Américain William Gamson¹¹ a montré à quel point les conditions de production du discours journalistique (sa « boîte noire », donc) lui font éviter « *la problématisation du monde en termes d'injustice* » ou d'inégalités sociales, et, plus encore, en termes d'action collective comme vecteur efficace et légitime de transformation de situations sociales perçues comme injustes ou problématiques.

Régulièrement, quand il aborde les questions sociales, le traitement médiatique présentera sous forme de témoignages individuels ce qui pourrait, ou devrait, être abordé comme des enjeux collectifs. C'est le cas typique du « témoignage personnel », sur le parking de l'entreprise, du salarié qui vient d'apprendre la fermeture de son usine ou une restructuration de

10. www.acrimed.org/article2542.html.

11. Cité par Erik Neveu (cf. supra).

celle-ci. Avec la question rituelle - «*Qu'est-ce que vous allez faire, vous, maintenant?*» - qui renvoie l'individu, pourtant confronté à un problème collectif, à une action ou une prise en charge *individuelle* de son destin, à une sorte de travail thérapeutique sur lui-même comme seule issue...

Il n'y a pas lieu de *juger*, ici, ces modes de cadrage médiatique des problèmes publics, qui sont aux antipodes des logiques de contestation sociale et d'action collective. On n'attend pas des médias et des journalistes qu'ils se muent en agents de transformation sociale. Ce n'est pas leur rôle.

Mais en découle, néanmoins, une question sous-jacente qui s'adresse au public réuni ici, parmi d'autres: en quoi les médias et les espaces d'information *mainstream* actuels contribuent-ils à rendre tout simplement pensable le recours même à l'action collective dans un univers de pensée ou d'impensé formaté par le primat de l'individu tout-puissant?

Cette question, on peut se la poser sans tomber dans une vision orwellienne des «grands méchants médias». Elle en croise une autre, plus fondamentale: quel est l'impact, parmi d'autres facteurs, du mode de traitement de l'information et de ses cadres interprétatifs sur l'état de la politisation dans le corps social?

5.2. Un autre paramètre intégré à la boîte noire du journalisme d'actualité, c'est la conception linéaire et mécaniste du rapport que celui-ci entretient au temps: A entraîne B qui entraîne C, etc.

Dans cette optique, c'est la nouveauté, le plus récent, l'inédit qui priment sur tout le reste, en regard du dernier rendez-vous d'information. C'est une règle de base de l'information. Mais elle génère des conventions plus idéologiques, ou elle s'appuie sur des présupposés, une fois encore, jamais exposés:

- le tropisme du «*sans précédent*» dans les énoncés journalistiques;
- la sacralisation du «*changement*» indépendamment des contenus



ou du sens dudit changement, et la méfiance spontanée à l'égard de tout (ce) qui s'oppose au changement;

- l'impératif du prétexte d'actualité pour traiter d'un sujet;
- le désintérêt pour tous les phénomènes qui relèvent de la permanence, de l'invariance, du structurel (comme l'intensité des conditions de travail, le mal logement, par exemple), et, à l'inverse, la fascination pour le conjoncturel, l'événementiel (comme le suicide d'un salarié sur son poste de travail, ou la mort du premier SDF de la saison).

Dans cette lecture, l'événement « qui surgit », pour ainsi dire ex nihilo, n'est jamais considéré comme le produit de la permanence ou de la structure, c'est-à-dire du réel dont la dynamique n'apparaît pas aux journalistes, mais comme une rupture, une discontinuité, une transgression ou un désordre par rapport à l'ordre « normal » des choses. L'événement médiatique, de ce point de vue, explique bien le sociologue Alain Accardo, c'est une sorte de dysfonctionnement, d'« accident », généré le plus souvent par des pratiques individuelles, dérives, erreurs, fautes, bref des manifestations isolées d'une nature humaine déficiente, qu'il convient de « dénoncer » ou de « déplorer », mais qui, je cite Accardo, « ne sauraient remettre en cause la logique objective de fonctionnement d'un système fondamentalement sain, qu'il convient de défendre envers et contre tout »¹². De la même manière, en quelque sorte, que, faute de jamais en interroger le cœur, on s'emploie, sans le savoir, à célébrer diversement l'ordre établi, tout en s'évertuant à en regretter quelques aspects ou à en arracher quelques masques, sur les marges.

L'événement, présenté, non comme produit, mais comme rupture, à la fois, de l'ordre des choses et de la routine journalistique, est alors d'autant plus légitimement isolable dans le traitement médiatique. Mais ainsi découpé du terreau vital qui le produit, l'événement d'actualité n'est tout simplement plus irrigué ou irrigable de son sens profond; il se trouve littéralement dévitalisé. Alors, naturellement, il se fige, dans l'instantanéité du

12. *Journalistes au quotidien. Outils pour une socio-analyse des pratiques journalistiques*, Le Mascaret, 1995.

temps de l'information en continu, et il devient lui-même un instantané, c'est-à-dire un cliché. Et un cliché, c'est aussi comme cela qu'on appelle un stéréotype. C'est ce qui peut expliquer, par exemple, que l'information événementielle ainsi clichée est porteuse, comme le relève Pascal Durand de l'ULg, d'une impression de déjà dit, de déjà vu ou de déjà entendu, d'un sentiment de forte prévisibilité des mots ou formules employés (« absolue nécessité », « toutes affaires cessantes », « un véritable séisme », « un pavé dans la mare »...) D'où, aussi, cette impression d'assister, de jour en jour, à la même représentation théâtralisée des choses du monde, en dépit de la relative diversité de l'actualité et, plus encore, de celle du monde.

Le diktat de l'événementiel, combiné, à ceux du *simple*, du *court* et du *vite fait*, se révèle ainsi être complice d'une détérioration de la capacité de l'information de penser et d'appréhender le réel autrement que sous forme de lieux communs ou de stéréotypes. C'est ainsi que l'image systématiquement sélectionnée (un SDF, un mendiant, un clochard...), lorsqu'il s'agit de parler des pauvres ou de pauvreté dans les médias, fige ceux-ci dans un état statuaire, fixé une fois pour toutes, immobile et immuable. Aux antipodes de la pluralité et de la dynamique même de l'existence réelle – certes, difficile, souvent lente et jonchée de freins, d'obstacles, de souffrances – desdits « pauvres ». Aux antipodes aussi de la réalité en mouvement que représente l'appauvrissement.

5.3. Troisième croyance qu'on peut pointer : l'illusion, chez beaucoup de commentateurs de l'actualité, que le réel ou l'état idéal du réel serait l'harmonie, et non la conflictualité. Du coup, toute forme de controverse, d'opposition, de conflit, de polémique – souvent confondus avec la violence – est disqualifiée par le système de valeurs médiatique. Lequel, se mue lui-même, alors, à son insu, en instance de violence symbolique, dans la mesure où il n'accorde aucune – ou peu de – place légitime à l'expression du conflit.

Ce nouveau réflexe de cadrage, comme l'a montré Chomsky, opère au pro-



fit de la valorisation d'un consensus, souvent indéfini, auquel chacun peut adhérer sans véritable réflexion ni débat. C'est ce qu'il appelle la « fabrication du consentement »¹⁴.

« Nous ne sommes pas ici pour polémiquer », entend-on régulièrement sur les plateaux de débat télévisé. Et c'est regrettable, en un sens.

Dans cette approche, le consensus apparaît comme le signifiant même de la démocratie. Alors que ce qui fait la démocratie, ce n'est pas le consensus, lui-même, mais la recherche du consensus, ou son élaboration, par des voies pacifiques, à partir du constat partagé de l'existence d'un différend de points de vue, d'un conflit d'intérêts, d'une conflictualité...

« En démocratie, la controverse est de règle, note Claude Javeau. L'accord spontané est l'exception. » « Le processus démocratique doit demeurer un art de la conflictualité non violente », enchaîne Patrick Viveret, pour qui « construire du désaccord, est une richesse essentielle de la démocratie. » Et, pour jeter un pont avec l'intervention de Christian Maurel, dans le même contexte, devant vous, voici peu, je le citerai : « Le conflit, c'est quoi ? C'est verbaliser, mettre en mots, mettre en savoirs – et j'ajouterais mettre en informations – ce qui oppose les gens, ce qui les interpelle, ce qui les indigne, ce qui les affecte (...) Il faut construire le conflit, paradoxalement, pour éviter la violence (...) de manière à arriver à une intelligence collective ».

Construire le conflit, ai-je envie d'ajouter, c'est exposer, c'est-à-dire analyser, délier, démêler ses causes, ses sources, ses points de vue opposés. Ceci afin de créer les conditions d'une recherche de solution, ou, au moins d'intelligence commune.

« Verbaliser », « exposer » : a priori, c'est le job des médias, du journalisme. Or, non. Le traitement de « la révolte des banlieues » en France ne permet pas, généralement, de saisir l'existence d'un conflit, ni sa nature, ses fondements, pas davantage qu'il ne l'exprime. De manière symptomatique, nombre de journalistes, démunis sur le plan de la

14. *Se distraire à en mourir*, traduit en 2010 seulement, édité chez Nova.

compréhension des choses, n'invoquent-ils pas régulièrement une « violence gratuite » ?

S'il en est ainsi, c'est que les médias d'information générale ont cessé d'être des lieux d'« exposition » de l'information, au sens d'« étalement » de celle-ci et de ses composantes imbriquées. Avec l'avènement de la toute-puissance de la télévision, dans les années 1980, et l'influence de sa grammaire sur les autres supports, ils sont devenus producteurs d'un discours davantage fragmenté, discontinu. « *Penser, réfléchir ne passe pas à la télévision, car la télévision donne à voir "ce qui est"* », c'est-à-dire ce qui est transparent. C'est l'analyse du théoricien américain de la communication, Neil Postman, auteur, en 1985, d'un ouvrage remarquable¹⁴ sur les rapports entre innovations technologiques (dont la télévision) et formes de la pensée et du discours publics.

Le propre de la transparence, télévisée ou non, qui donne à voir l'évidence – bien entendu illusoire – de « ce qui est », c'est de laisser passer le regard à travers la surface transparente de ce qui est montré, sans lui opposer de résistance, d'opposition, d'aspérité. Or, pour penser, pour réfléchir, notent pour leur part Luc Chatel et Philippe Merlant (à qui la structure de cette intervention doit beaucoup), pour réfléchir littéralement, il faut que le regard rencontre un obstacle, un corps interposé, une surface dure, comme un miroir, qui réfléchisse la lumière du regard. « *Privilégier la transparence, écrivent Chatel et Merlant, va de pair avec un fléchissement du travail de réflexion, au sens premier du terme (...). La transparence contre la réflexion ?* »

Outil de transparence plus que de réflexion, la télévision, donc, aurait contribué, de ce fait, à redéfinir la pensée et le discours publics, en signant la fin de l'âge de l'exposition, de la pensée exposée, et en ouvrant celle du spectacle, c'est-à-dire de la vision, ici sur écran (télé), de la fascination, souvent médusée, au détriment de la complexité et de la cohérence.



Et le propos central du spectacle, c'est le divertissement, l'amusement. Cela ne veut pas dire, tempère Postman, que la télévision, l'information à la télévision est un amusement, mais qu'elle fait du divertissement le mode de présentation naturel de toute expérience ou occurrence sociale.

Tout le dispositif de la télévision, ses codes incitent les téléspectateurs à ne pas pleurer devant les contenus tragiques présentés, mis en forme ou en dramaturgie par les journaux télévisés : le générique de lancement, le sourire du présentateur ou de la présentatrice, son côté apprêté, maquillé, pomponné, le ton enjoué ou surjoué, le sourire toujours esquissé au coin des lèvres pour rassurer, la vivacité du rythme... Tout indique qu'on a affaire à un spectacle et que les nouvelles ainsi présentées ne sont pas là pour être pensées ou réfléchies, qu'elles ne doivent pas être prises au sérieux même. Elles sont là pour être lues et vues, pas pour être écoutées. D'où le sentiment qui nous tenaille, souvent, à la fin d'un JT, de n'en avoir rien retenu.

Ce qui guide le rapport à la télévision et aux informations télévisées, c'est la fascination pour le surgissement du monde, de ses événements, sur notre écran. « *Un monde du "coucou, me voilà !"*, selon la formule imagée de Neil Postman, où chaque événement fait son entrée en scène à toute vitesse et disparaît aussitôt pour céder la place à un autre ».

Ce paradigme de présentation de l'information a gagné l'ensemble des supports médiatiques, dans une vaine course-poursuite des uns derrière les autres, d'abord, dans une logique de machine devenue folle, ensuite, qui se nourrit de sa propre vitesse.

Ce modèle culturel de production et de consommation de l'information est à ce point intégré, relève Postman, que tout ce qu'il y a d'étrangeté à la télévision par rapport au réel que nous connaissons nous paraît pourtant naturel (comme s'il s'agissait d'une sorte d'autre réel) et non pas bizarre, nous poussant à nous interroger. Et si l'on se pose des questions, aujourd'hui, quant à l'impact des technologies numériques sur l'exercice du journalisme et sur l'avenir de l'information et des médias, c'est davantage d'un point de vue socio-économique que culturel.

5.4. Ce qui nous conduit tout droit à une quatrième pièce ou « valeur », au propre, comme au figuré, dans ce cas, qui imprègne et détermine la vision du monde de l'information journalistique: une vision utilitariste de la vie en société.

Celle-ci contribue notamment à faire du *comment* et des angles pratiques ou concrets, au détriment du *pourquoi* et des angles réflexifs, l'alpha et l'omega des cadrages journalistiques. « Comment la négociation gouvernementale a échoué »; « Comment mettre son épargne à l'abri du fisc »; « Dix mesures choc pour l'économie belge »; « Le classement des cent meilleures écoles francophones du pays »...

De plus en plus, les médias d'information générale, eux-mêmes, dans leur (pré)occupation d'accroche de l'audience, se transforment en catalogues de palmarès, de recettes ou de conseils en gestion. « Gestion »: mot-magique de l'époque. Gestion de sa vie, qu'il s'agirait de conduire à la façon d'une entreprise, gestion de l'éducation de ses enfants, gestion de ses amis, de ses collègues..., gestion de sa sexualité, gestion de son budget, gestion de son chômage, gestion de son comportement de recherche d'emploi, gestion de sa pauvreté...

En vertu de cette vision du monde générée par le modèle d'action et de pensée des philosophes utilitaristes du XVIII^e siècle et de leurs successeurs, les problèmes de la vie en société, et notamment les problèmes sociaux, sont posés, dans les médias et dans le discours public en général, comme des problèmes avant tout techniques, politiquement neutres, qu'il suffirait de « gérer » correctement, avec les outils de l'efficacité maximale, pour les résoudre.

Comme si les publications spécialisées en management (ou en jardinage, bricolage, psychologie, mode et beauté...) avaient étendu leur emprise à l'ensemble des médias d'information généralistes. De la même manière, que, dans la grande vogue de l'entreprise reine, l'esprit du *management*, jusque là confiné dans l'espace professionnel, s'est propagé à toutes les



sphères de la vie sociale. La culture des résultats, du chiffre, de l'efficacité..., inspirée des logiques marchandes, s'est disséminée, par le biais des modèles néo-managériaux, dans la pensée et l'action des instances politiques, institutionnelles, sociales, culturelles, éducatives. Et, donc, médiatiques.

Pour conclure

Elargissons notre propos pour conclure avec le philosophe Bernard Stiegler. La vision utilitariste dont il vient d'être question n'est pas propre seulement aux énoncés d'information, mais à la logique du système médiatique dans son ensemble.

Freud, dit Stiegler, avait établi que l'être humain pouvait différer la satisfaction de ses pulsions vitales pour les remplacer par d'autres types de satisfaction fondées sur la sublimation et l'idéalisation de l'objet. Grâce notamment à l'éducation et à la culture. Et aux instances ou institutions qui les portent : l'institution scolaire, les associations d'éducation permanente, les médias d'information, en partie... C'est ce processus qui est remis en question, observe Bernard Stiegler.

Le développement, l'industrialisation de cet appareil, mis au service du marketing à partir des années 1980, autour de la télévision en particulier, a eu pour effet de « court-circuiter », selon l'expression de Stiegler, les modèles d'éducation, et les instances d'éducation.

L'atteste le fameux propos de Patrick Le Lay, PDG de TF1 à l'époque, sur « *le temps de cerveau disponible* » que sa chaîne vend à Coca-Cola, à travers les émissions qu'elle diffuse, notamment celles d'information. Elles ont pour objet de rendre le cerveau disponible, c'est-à-dire de le détendre, de le divertir (de l'essentiel) pour le préparer aux messages publicitaires. Comme on préparait, jadis, les favorites pour le Roi.

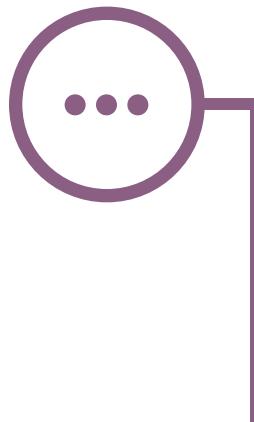
En d'autres termes, les émissions de télévision tendent à pratiquer l'hypnose : elles embarquent l'attention dans des flux et des surenchères du dispositif qui cherchent à anesthésier toute possibilité d'interrompre l'effet

de sidération produit par les images.

Pour scotcher le public à l'écran, pour empêcher l'ennui qui naît de la durée, on a accéléré les rythmes de l'information, la succession des événements, le débit des journalistes et des présentateurs, de sorte que l'effet de la vitesse fixe le regard du public au pare-brise cathodique et l'empêche de regarder dans les rétroviseurs ou sur les côtés. Or, une fois encore, la réflexion, la pensée ne fonctionnent qu'à condition d'être désenclavées du linéaire, de pouvoir latéraliser, ou se projeter dans le passé, par exemple.

Aujourd'hui, avec l'action des industries culturelles et audiovisuelles pour capter l'attention des audiences au service du consumérisme, c'est l'ensemble des formes et des instruments de diffusion des savoirs individués, intériorisés, qui est court-circuité.

La question qui se pose à nous, ici, est donc de savoir comment recréer des circuits de transmission et d'appropriation des savoirs, des circuits d'accumulation de capital culturel. A partir, notamment, de phénomènes émergents, mais encore peu pensés, comme la démocratie Internet, mise en lumière par Dominique Cardon, ou comme l'économie « wiki » de la contribution, basée sur la revalorisation et la réappropriation des savoirs perdus, notamment le savoir-penser.



7

**ÉCHANGES
AVEC LA SALLE**
QUESTIONS-RÉPONSES





Intervention 1

La collusion de certains médias a été fortement dénoncée en France. Par ailleurs, le traitement médiatique de la dernière grande grève générale chez nous a été particulièrement choquant. Que faut-il en conclure, quel serait le rapport de forces dans les médias aujourd'hui ?

Réponse de M. SINNAEVE

Le phénomène pointé, celui d'une réelle collusion entre les élites médiatiques, politiques et économiques, est assez propre à la France ou à l'Italie, dans son exacerbation en tout cas; dans un petit pays comme la Belgique et de petits domaines de l'information, que soit le sport, la politique, l'économie..., la fréquentation proche est réelle, mais cela ne signifie pas pour autant collusion au sens d'exploitation à des fins propres d'une convergence d'intérêts. Une telle collusion serait assez aisée à repérer et démontrer. Je ne crois donc pas que ce soit cela qui détermine le traitement médiatique des mouvements sociaux. Par contre, si vous opérez une recherche sur Internet en tapant « grève légitime La Libre.be » - par ailleurs un excellent journal que je lis tous les jours -, vous tomberez sur une série de titres qui datent d'entre hier et il y a quatre ou cinq ans; c'est donc que systématiquement, depuis ces dernières années, une grève de grande ampleur est interrogée, non pas sur son propos, son contenu, mais sur sa légitimité; et cela passe très clairement aussi dans le type de questions qui ont été posées aux représentants syndicaux: ils n'ont pas du tout été victimes d'une sorte de censure médiatique, ils ont eu largement la parole, mais c'était toujours pour leur demander s'ils trouvaient la grève légitime, s'ils couvriraient les éventuels débordements - on se mettait donc d'emblée dans une posture d'anticipation de dérapages, de violences -, si c'était bien le moment de faire grève alors que l'économie va mal... Or, c'est bien l'objet d'une grève que de coûter à certains acteurs économiques... Et donc, ce qu'on retrouve là en fin de compte, comme tentative d'explication de ce traitement médiatique, c'est de nouveau, à mon sens, ce que j'appelle-



rais l'idéalisation de l'harmonie sociale, une vision édénique de la vie qui évacue tout conflit, confondu avec la violence. C'est lié à une simplification des structures mentales des journalistes sur le plan politique; au-delà de la vision macroéconomique, la vraie question à se poser est: « Comment et pourquoi à un moment donné les contraintes macroéconomiques de concurrence, de rentabilité pour les entreprises de presse et les intérêts qui les sous-tendent convergent avec les pratiques micro-professionnelles des journalistes qui affirment la main sur le cœur qu'ils ne travaillent pas pour des parts de marché. Au moment où ils écrivent, les journalistes se fichent de savoir si « ça va se vendre » ou pas, ils sont mus par bien d'autres considérations; par contre, la convergence va se produire avec l'intervention de toute une série de facteurs structurels et sociologiques que j'ai évoqués tout à l'heure, et aussi du fait, d'une part, d'un besoin de reconnaissance symbolique des journalistes - il subsiste un certain narcissisme du journaliste, un sentiment de supériorité de savoir de quoi ce jour et demain sont faits -, et, d'autre part, du fait d'un déficit de formation politique des journalistes - la formation en journalisme est généraliste et effleure l'essentiel, le sens des mots, l'analyse des images...

Intervention 2

L'intervenant évoque un cours sur les politiques sociales européennes auquel il a participé à l'IHECS et au cours duquel il a abordé l'idée d'un revenu maximum. Les étudiants, jusque là assez calmes se sont soudain animés, aucun n'était d'accord avec une telle idée. L'intervenant estime que cette réaction est révélatrice du milieu social ou politique d'où sont issus les élèves en journalisme, d'une sorte de doxa... Il se demande si la précarisation de la profession de journalisme pourrait-elle ramener un peu de social dans le contenu des journaux et ajoute « Aujourd'hui, à la télévision, verriez-vous des formats qui permettraient au social passe, existe-t-il une réflexion sur des pratiques médiatiques de nature à faire passer du social à la télévision? »

Réponse de M. SINNAEVE

Le sociologue Alain Accardo, qui a beaucoup étudié les médias et écrit notamment *Journalistes au quotidien*, montre que plus des journalistes vivent la précarité et voient déçues leurs attentes de prestige professionnel, plus, en compensation, ils vont s'efforcer de ramasser les miettes du capital symbolique professionnel lié au prestige de la profession dans les milieux sociaux. De son côté, Pascal Durand, professeur de journalisme à l'ULg, souvent qualifié de marxiste dans le milieu journalistique – c'est un peu une insulte dans ce milieu, comme « intellectuel » par exemple -, fait le constat sociologique que les enfants de classes moyennes supérieures qui ne montrent pas de disposition particulière pour les études, mais pour lesquels leur famille souhaite quand même un destin à la mesure de leurs attentes en termes de classe sociale, se dirigent souvent vers des études en journalisme; c'est une filière relativement facile à réussir et de nature, croit-on, à leur permettre d'entrer en contact, hors monde des médias, avec d'autres représentants de leur milieu social.

Sur la question des formats de la télévision, un constat très clair est que, vu l'économie actuelle des médias, de par les moyens financiers dont elle



dispose, infiniment supérieurs à ceux de la presse écrite, la télévision est le média le plus propice à commander et diffuser des sujets d'enquête, sociale ou non mais en tout cas au long cours, nécessitant un investissement important en temps et donc des moyens financiers pour le payer. Dans la logique commerciale et de captation, cela doit évidemment faire l'objet d'un retour en termes d'audience; dans les médias *mainstream*, le social n'est de ce fait pas particulièrement visé pour de telles enquêtes.

Florence Aubenas, journaliste française de presse écrite - presse relativement pauvre en moyens mais quand même mieux dotée qu'ici - a dû prendre un congé sans solde et utiliser les droits d'auteur qu'elle avait gagnés grâce à son ouvrage précédent pour pouvoir mener pendant un an une grande enquête sociale au long cours qu'elle a consignée dans son livre passionnant *Le Quai de Ouistreham*, dans lequel elle décrit le quotidien et les conditions de travail des travailleuses du secteur du nettoyage à Caen, travailleuses précaires qui sont pour la plupart des anciennes de l'usine Moulinex. A noter que ce livre s'est finalement fort bien vendu, n'en déplaise aux prédictions des managers de l'information !

Alors, quels formats télévisuels possibles? Peut-être peut-on songer à sortir des grandes audiences et viser davantage des formes numériques ou autres, avec des logiques comme le *crowdfunding* - c'est-à-dire la recherche de levée de fonds. Mais à nouveau, la diffusion sur le Net de ce type de reportages, financés par un certain type de public, ne pourra s'adresser qu'à un certain type de public également.

Intervention 3

Mais alors, qu'est-ce qu'on fait avec la télévision publique? La RTBF a récemment supprimé une émission qui relayait les activités d'éducation permanente; politiquement, pas vraiment de réaction. Alors, en tant que structure d'éducation permanente, est-ce qu'on devrait travailler à des pressions politiques, ou bien si on ne croit plus à la RTBF en tant que service public, militer pour un arrêt de son subventionnement?

Réponse de M. SINNAEVE

Ce n'est sans doute pas tellement à moi de fournir une réponse à cette question, mais plutôt à vous dans les ateliers de cet après-midi, mais, intuitivement, si pression il doit y avoir, est-ce que ce doit être nécessairement pour créer une case supplémentaire d'éducation permanente à la RTBF, ou bien pour faire en sorte que les ressorts de l'éducation et de la culture - qui sont au cœur du cahier des charges et du statut d'une télévision publique, même devenue autonome - soient davantage respectés? C'est aussi la question d'Arte, avec ses cases encloses de monoculture... C'est une question sur laquelle je n'ai pas d'avis tranché parce qu'extérieur, quoique proche, du secteur de l'éducation permanente.





Intervention 3

La solution ne serait-elle pas de créer nos propres médias? Une multitude de petits médias qui dans leur diversité pourraient avoir un impact sur la société.

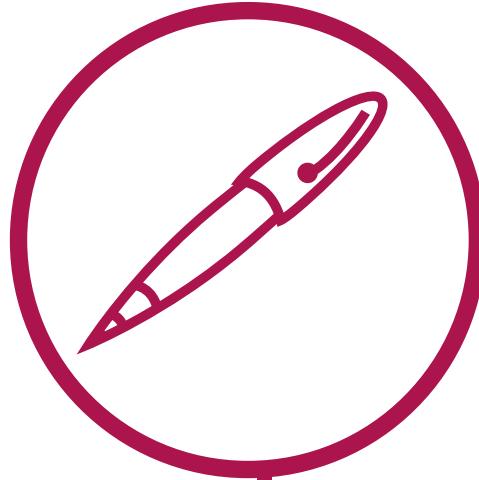
Réponse de M. SINNAEVE

Effectivement, c'est peut-être une piste de solution transitoire, intermédiaire, mais pas comme solution en soi. Un de mes collègues, Damien Van Achter, très branché sur l'utilisation des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, des possibilités de créer d'autres formats de nouvelles choses, dit régulièrement que le développement actuel - ce qu'on appelle la révolution numérique - offre une formidable opportunité au citoyen et aux jeunes journalistes de se réapproprier les outils, des outils légers, financièrement accessibles, et, tant que le Net reste un espace de liberté, de pouvoir expérimenter et diffuser autre chose; et, un peu optimistement et à condition de pouvoir mesurer le rapport entre l'énergie et les moyens qu'on y consacre et les objectifs qu'on se fixe, de diffuser de quoi renouveler la biodiversité et créer des *buzz* qui puissent être relayés à d'autres niveaux, et ainsi faire naître chez les chefs d'entreprise de presse, qui sont désormais en recherche de nouveaux modèles éditoriaux dans un contexte de crise et de concurrence effrénée, une réceptivité à de nouvelles idées, de nouvelles démarches nourries par ces expériences novatrices.

Alors qu'il y a quelques années je m'efforçais de vivre ma schizophrénie en formant des jeunes à destination d'un marché où ils seraient condamnés à reproduire un système que je trouve peu adéquat aux exigences de la démocratie, les ouvertures de la révolution numérique me permettent de dire aux étudiants qu'il y a aujourd'hui un travail à réaliser en termes de développement d'une vision sur l'avenir démocratique et citoyen de l'information. Mais bien entendu, qui dit vision suppose aussi connaissance, savoir, culture générale, distance critique, tous éléments qui ne sont pas forcément les mieux partagés dans les filières de formation au journa-

lisme. Et j'insiste donc très fortement auprès des étudiants sur la nécessité du travail sur les contenus et d'un regard politique sur les choses, non seulement pour traiter de l'actualité mais aussi pour faire de l'information un objet de réflexion et de développement personnel.





RAPPORTS DES ATELIERS
**“ÉDUCATION PERMANENTE:
ENJEUX ET PERSPECTIVES”**

8





RAPPORT DE L'ATELIER

ATELIER N°1 : « NOUVEAUX MÉDIAS, RÉSEAUX SOCIAUX, ESPACES DE CONTRE-POUVOIR MÉDIATIQUES ? »

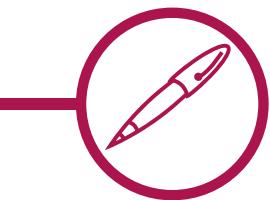
ANIMATEUR	INTERVENANT	PERSONNE-RESSOURCE AUDIOVISUEL
Jean-Michel Charlier Equipes populaires	David Lallemand Chargé de Communication - Service du Délégué général aux Droits de l'Enfant	Thierry Leclercq Service Communication du SGAM
PERSONNE-RESSOURCE SEP	RAPPORTEUR CSEP	RAPPORTEUR SEP
Pierre Wanlin	Jean Blairon	Quentin Poncelet

67 participants.

Jean-Michel Charlier invite les participants à évoquer d'emblée les questions auxquelles ils sont confrontés à propos de l'usage des nouveaux médias et de leur rôle éventuel de contre-pouvoir.

Les questions se regroupent en deux dimensions :

1. Une dimension **politique** (Comment les pratiques des réseaux sociaux et des nouveaux médias peuvent-elles s'inscrire dans un contexte d'éducation permanente (décret 2003) ? Comment s'adapter à la brièveté des messages, comment compenser les lacunes de ces médias ? Est-il dès lors possible qu'ils jouent un rôle de contre-pouvoir ?)



2. Une dimension plus **pratique** (Quel format communicationnel privilégier, quel type de nouveau media utiliser (Facebook, Twitter, LinkedIn...). De manière plus générale, quelle stratégie de communication adopter pour générer un trafic suffisant, gage de visibilité pour l'association. Comment « modérer » l'information, n'est-ce pas une tâche trop contraignante ?

David Lallemand expose que le DGDE n'est pas une association d'éducation permanente, mais qu'elle est pleinement en phase avec les valeurs du décret de 2003, soucieuse de l'égalité entre jeunes, de progrès social et de participation citoyenne. Par contre, il regrette de constater que les médias de service public s'éloignent de plus en plus de l'esprit de l'éducation permanente, exerçant parfois, par leur manière de traiter les « sujets », une véritable violence symbolique à l'encontre de certains publics.

David Lallemand relate l'expérience du blog vidéo enlignedirecte.be, une pratique qui se démarque de celle des médias de grande diffusion. Par ce biais, il aborde les questions soulevées par les participants.

Le format choisi est très important ; il doit respecter le rythme des gens et leurs priorités en permettant de sortir des clichés (alors que les journalistes diffusent aujourd'hui leurs clichés à grande échelle) et de lutter contre l'oblitération qu'ils font subir à la réalité.

Le ton est également important : utiliser l'humour et la dérision, se détacher des règles de l'art.

Certes la durée est un point-clé, mais il faut retourner les outils que représentent les nouveaux médias contre leur usage dominant, les utiliser à d'autres fins : ils peuvent permettre de rétablir les publics dans leur position d'experts de ce qu'ils vivent ; en travaillant avec les personnes de manière participative et contractualisée, on peut faire surgir les sujets cachés, faire entendre une voix dissonante, par exemple donner une image positive des jeunes, qui ne sont pas une menace pour la société comme on le

prétend trop souvent.

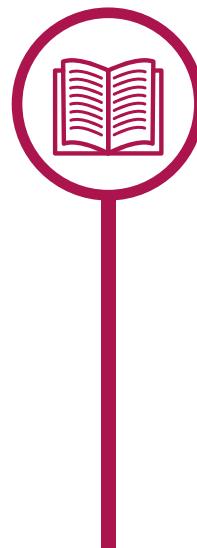
La position de l'expert est donc d'utiliser les mêmes outils que « les autres », pour ne pas leur laisser tous les espaces : il faut que « le meilleur soit présent là où le pire est parfois présent ».

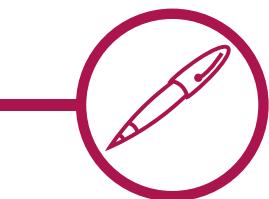
Mais les occasions d'éducation permanente qui sont ainsi offertes valent bien un tel investissement : susciter des « témoins du vécu », faire participer les gens eux-mêmes au discours qu'on porte sur eux, réaliser des « conférences citoyennes » et les relayer dans l'espace public par exemple.

Le président de séance ouvre alors un débat, qui est très nourri. Les participants sont issus de milieux divers tels que l'éducation permanente, les bibliothèques et les centres culturels. On constate à cette occasion que l'éducation permanente est une pratique qui va au-delà des associations reconnues.

Des expériences sont relatées qui montrent que certaines associations d'éducation permanente se situent déjà dans cette mouvance, soit qu'elles œuvrent dans une même logique que celle qui a été exposée (enregistrement de propos de jeunes sur leur quartier, par exemple, diffusés ensuite sur le WEB en format MP3 ; exemple de jeunes de quartier qui se sont exprimés sur leurs conditions de vie qui ont été relayées ensuite dans le journal METRO) soit qu'elles tentent de pallier les lacunes de ces nouveaux médias. « D'une certaine gaîté » par exemple cherche à réduire au maximum l'écart qui sépare « le producteur » d'information de celui qui la « consomme ». Pour ce faire, l'association prend systématiquement le temps de répondre aux commentaires des gens qui deviennent par conséquent pleinement acteurs du discours que l'on porte sur eux.

Une élaboration collective s'enclenche alors ; pour en rendre compte, nous avons restructuré les échanges autour de quatre questions.





1. Est-ce que les productions « éducation permanente » diffusées dans les nouveaux médias ne risquent pas d'être noyées dans les logiques qu'elles espèrent combattre ?

David Lallemand nous invite à ne pas abandonner l'idée de le faire sous prétexte qu'une majorité sera contre. Il cite l'exemple d'un film qui constitue un « droit de suite » aux situations inhumaines vécues par des familles Roms à la gare du Nord de Bruxelles. Le Délégué général s'était mobilisé pour la cause. Il a retrouvé une famille en Serbie qui avait été « invitée » à un retour volontaire (sic) pour lui donner l'occasion d'expliquer par elle-même ce qu'elle avait vécu (dont la mort d'un enfant après ce périple) et de témoigner des conditions réelles de vie des Roms dans ce pays « sûr », conditions qui sont tout autres que ce qu'en prétend l'Office des Etrangers. Le film, diffusé sur le blog, a eu un impact spectaculaire grâce, notamment, à Facebook.

En mettant bien tous les médias dans leur rôle et en travaillant leur complémentarité, on arrive à quelque chose de construit qui conquiert une audience et procure une visibilité. Bien sûr, on peut citer des contre-exemples, comme celui des propos populistes diffusés dans le cadre de l'affaire du Couvent de Malonne, et abondamment suivis sur Facebook.

2. Plusieurs visées différentes correspondent à l'usage des « nouveaux » médias par les associations.

Les débats montrent en effet que leur usage peut servir une meilleure visibilité des actions, même de manière précoce (ce qui peut amener une dynamique participative par rapport à sa conception) ou constituer un mode d'action spécifique, qui ouvre à de nouveaux espaces où la parole se libère et se confronte.

Nul n'est évidemment tenu de choisir entre ces deux visées, même s'il y a intérêt, pour la cohérence de l'action, à les distinguer (pour éventuellement les articuler).

3. Quel est le potentiel de contre-pouvoir que l'on peut trouver dans ces « nouveaux » médias ?

Pour David Lallemand, l'existence d'une autre voix, même minoritaire, constitue déjà un acte de contre-pouvoir, une résistance.

Le contre-pouvoir s'exerce contre la façon dominante de traiter l'information suivie par les médias traditionnels, privés et publics, mais aussi contre la « clandestinité » de certaines questions sociales, contre l'oubli, contre le manque de participation de certains publics au discours qui « construit leur réalité ».

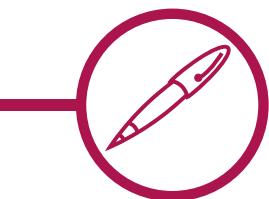
Par ailleurs, récupérer du pouvoir (c'est-à-dire de la liberté) en termes de diffusion est aussi une avancée importante.

Deux participants se demandent cependant si cette attitude ne donne pas de trop grands gages au marché (« faire avec », pour eux, c'est l'accepter) et ne constitue pas une soumission au système capitaliste.

Ces nouveaux médias ont un potentiel de contre-pouvoir évident : ils encouragent la réflexion critique produite à partir de l'outil et le détache ainsi d'une vision uniquement consumériste pour aller vers l'éthique. Il incombe aussi au service public d'aider à sortir de ce consumérisme pour aller vers la réflexion critique, le débat citoyen et l'action.

4. Comment favoriser l'usage des nouveaux médias dans le champ de l'éducation permanente ?

Certains trouvent que le cadre légal actuel manque de souplesse et ne permet pas de valoriser réellement les explorations et les initiatives en la matière. Par exemple, des associations reconnues en axe 3,2° regrettent de ne pas pouvoir valoriser tout le travail qu'elles effectuent en recourant à ces médias (seuil des 8000 caractères rédhibitoire, exclusion du travail vidéo...). Des évolutions sont demandées en la matière. Une formation aux nouveaux médias paraît aussi nécessaire à plus d'un.



Il est cependant rappelé par l'Administration que le décret 2003 valorise déjà la dimension « virtuelle » dans les axes 3,1° ; 3,2° et 4 et que le travail sur les réseaux sociaux peut déjà s'assimiler à une réponse aux exigences de diffusion et de visibilité.

Quelques suggestions et propositions finales :

- Proposer un manuel ainsi qu'une formation sur l'utilisation des nouveaux médias/ réseaux sociaux qui pourrait servir aux associations.
- Actualiser d'urgence l'arrêté d'application du décret afin qu'il introduise les aspects liés à l'utilisation des nouveaux médias (à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif)
- Utiliser les nouveaux médias en s'appuyant sur une réflexion générale qui comprenne les aspects suivants : visibilité optimale, canaux adéquats, éthique et réflexion critique.



RAPPORT DE L'ATELIER

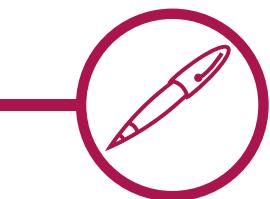
ATELIER N°2: « ÉDUCATION AUX MÉDIAS : QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES EN MILIEU POPULAIRE »

ANIMATEURS	INTERVENANTE	PERSONNE-RESSOURCE AUDIOVISUEL
<i>Geoffroy Carly et Daniel Soudant</i>	<i>Christine Mahy</i>	<i>Paul de Theux</i> membre du CSEM
PERSONNE-RESSOURCE SEP	RAPPORTEUR CSEP	RAPPORTEUR SEP
<i>Thierry Williaume</i>	<i>Geoffroy Carly</i>	<i>Michèle Minne</i>

59 participants.

L'atelier s'ouvre sur l'évocation de l'expérience RTBF de *Quand les jeunes s'en mêlent* expérience de plusieurs années qui a consisté à ce que les jeunes puissent prendre le pouvoir du média radio pour pouvoir s'exprimer. Il s'agissait bien d'une démarche à valeur d'éducation permanente – dans l'esprit d'un travail pour une société plus juste, plus solidaire, pour plus de mixité sociale et culturelle. En tant que service public, au-delà des alibis divers – questions financières, rapidité de l'info à l'antenne, compétitivité...- , la RTBF se doit de réfléchir sur ses programmes de manière à ne pas manquer un de ses publics, et à permettre à ces publics de développer une participation active.

Dans cette émission, le journaliste se plaçait dans une position d'humilité, il n'est pas le détenteur du savoir et évite d'exclure les personnes concernées et parlant pour elles : en mettant de côté toute certitude et tout cli-



ché, il réinstaurait les jeunes en position d'experts de leur propre vécu et de citoyens-acteurs. Une méthodologie qui consiste à se mettre au niveau et au rythme de ceux qui détiennent le vécu, à progresser avec eux dans le travail, à éviter de leur proposer des conclusions toutes faites qui pourraient trahir leur parole. Une forme de violence qui hélas est trop souvent le fait des journalistes.

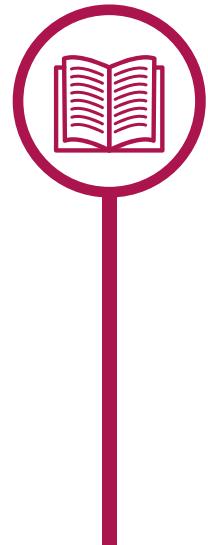
Un autre aspect abordé est la place de l'école dans les journaux. Les médias de masse présentent les jeunes, les vieux, les personnes précarisées de telle sorte qu'ils restent captifs de clichés et de caricatures qui s'auto-nourrissent et prennent toute la place dans les débats médiatiques. On ne parle ainsi de ces personnes qu'à travers des épiphénomènes qui ne reflètent pas leur vraie situation. D'où toute l'importance d'éduquer en aiguisant l'esprit critique, en tenant compte du fait que les publics n'ont pas la même éducation, la même culture, les mêmes valeurs, ni le même temps.

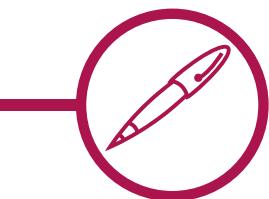
Les débats s'organisent ensuite autour de cinq tables de réflexion, qui s'échangent et s'approprient mutuellement leurs idées.

Plusieurs idées émergent :

- Les journalistes ne disposent pas de l'agrégation qui leur permettrait d'intervenir en milieu scolaire dans un cours d'éducation aux médias qui serait instauré ; la FWB devrait traiter ce problème.
- La relation entre éducation permanente et médias rencontre une difficulté de temporalités bien différentes : à l'immédiateté médiatique s'oppose la logique de projets, qui réclame du temps pour l'appropriation et la réflexion.
- L'approche générale doit être triple : éducation aux médias, éducation des médias (aux réalités sociétales et aux manières de les rapporter), éducation par les médias. Eduquer aux médias nécessite de passer par leur pratique.

- Une forme d'action: créer de nouvelles formes médiatiques qui puissent prendre le contrepied des mass-médias et de leur discours. Ne pas perdre de vue que la forme de la communication et de la diffusion participe au message lui-même et à sa captation. Mais pour toucher les publics-cibles, comment se passer des mass-médias qu'on cherche par ailleurs à dénoncer ? En jouant en rôle, soit d'intermédiaire, soit d'accompagnateur, en permettant au public de prendre la parole dans l'espace médiatique ; ce qui suppose chez les associations une posture qui les empêche de succomber aux sirènes médiatiques.
- L'éducation aux médias trouve son efficacité maximale lorsqu'on implique les publics eux-mêmes dans la réalisation médiatique. Une démarche complexe, dans la mesure où elle touche à la construction, la déconstruction et la reconstruction des images et messages véhiculés.
- Les partenariats entre acteurs de l'éducation permanente et spécialistes des médias sont à promouvoir. Les médias offrent un espace de mobilisation et des outils qui permettent de construire, déconstruire et reconstruire les messages et les images.
- Une accentuation d'impact peut être recherchée à travers un processus de fédération de plusieurs associations autour d'une même thématique.





RAPPORT DE L'ATELIER

ATELIER N°3: « CONDITIONS D'ÉMERGENCE D'UNE PRESSE ASSOCIATIVE ET ALTERNATIVE AUJOURD'HUI »

ANIMATRICE	INTERVENANT	PERSONNE-RESSOURCE AUDIOVISUEL
<i>Hafida Bachir</i>	<i>Jean-Luc Manise</i> CESEP asbl et journaliste free-lance	<i>Catherine Bouillet</i> SGAM – Aides à la presse
PERSONNE-RESSOURCE SEP	RAPPORTEURE CSEP	RAPPORTEURE SEP
<i>Denis Bouillon</i>	<i>Hafida Bachir</i>	<i>Isabelle Lebrun</i>

41 participants.

Jean-Luc Manise mène au CESEP une étude sur l'émergence de nouvelles formes de militance, comprenant un travail sur la presse alternative et associative et les évolutions numériques alternatives dans le domaine de la presse.

Mais qu'est-ce qui rend un média alternatif ? Alternatif par rapport à quoi ?

Une forme de réponse peut consister à dire qu'on se situe ainsi par rapport aux médias traditionnels, voire dominants ou conservateurs.

Le credo de la presse alternative est de donner de la voix aux sans-voix, ou bien ouvrir à des voix autres. Il s'agit de principes d'indépendance par rap-



port à l'événement, à l'actualité, à la publicité, voire au salariat des journalistes ; cet aspect de temporalité différente est essentiel pour aborder le décryptage de la vie sociale, culturelle et politique.

Et aussi principes de pluralités de points de vue, primauté de la réalité de terrain, appel à des journalistes bénévoles, des « citoyens-journalistes », fréquemment des intellectuels et des personnes engagées.

La qualification d'« alternative » relève largement d'une auto-proclamation, qui découle du militantisme, de l'engagement, du positionnement qui caractérisent cette presse.

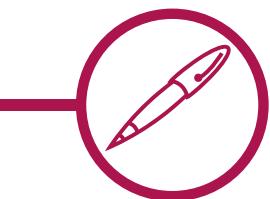
La presse alternative présente un paradoxe qui lui est inhérent, certains rédacteurs associatifs se définissent volontiers eux-mêmes comme non alternatifs : c'est que, d'une part, la presse cherche naturellement la reconnaissance pour pouvoir durer, et, d'autre part, la reconnaissance entame ou oblitère le caractère alternatif.

Les canaux et aspects possibles sont très nombreux : presses d'action, de combat, participative, d'acteurs, syndicale, féministe, critique des médias, etc.

En France, des agences de presse alternatives ont réussi dans le pari du numérique pour réinvestir le journalisme d'investigation en impliquant la participation des lecteurs et la mise en place de clubs d'abonnés et de jurys de lecteurs, avec un succès qu'il serait peut-être plus difficile à rencontrer en Belgique, vu le public nettement plus circonscrit.

Un écueil de ce genre de démarche réside dans les fréquentes prises en otage des sites participatifs par des clubs de lecteurs par trop virulents ; c'est là que le journaliste doit reprendre son rôle particulier, de manière à organiser correctement l'expression citoyenne.

La question du soutien décrétal à l'édition associative est abordée. D. Bouillon confirme que le soutien organisé par le décret – axe 3,2° – à la politique éditoriale associative reste largement fondé sur la logique « papier ». Tendanciellement, il apparaît cependant clair que l'emprise du papier ne devrait faire que diminuer. Les débats menés et à mener dans le cadre de



la révision de l'arrêté d'application seront notamment l'occasion d'aborder la question de la reconnaissance de moyens de publication alternatifs. Le chantier a été ouvert en novembre 2011, la réflexion se poursuit, et toute idée de l'atelier est bonne à engranger dans ce cadre.

Outre une nouvelle base de données web thématifiée de promotion des publications des opérateurs, le groupe émet l'idée d'un webzine de valorisation qui pointerait hebdomadairement l'une ou l'autre production. Cette sélection n'irait cependant pas sans poser questions en termes d'objectivité et de paramètres d'appréciation. Faudrait-il plutôt présenter l'actualité éditoriale dans son ensemble ? Est-ce même une prérogative d'un pouvoir public ?

En résumé :

Questions de fond :

- Quand on parle de presse alternative, on aborde aussi le concept de citoyen journaliste vs journaliste citoyen ; le citoyen journaliste peut-il réellement être à l'origine d'une information valable sur le plan de la qualité de l'information et celui de la déontologie ? Le journaliste ne s'improvise pas ; la veille citoyenne doit pouvoir s'exprimer, mais pas n'importe comment, alors comment cadrer cette expression ?
- Dispose-t-on de suffisamment de pistes de formation dans le domaine associatif ? à examiner, trouver ou inventer.
- Presse associative n'équivaut pas nécessairement à presse alternative, ce n'est pas tout à fait le même concept, on peut être dans l'une et pas l'autre.
- Déficiences dans l'identification des publics : un organe de presse doit avoir une vue sur le profil de ses lecteurs ; les données et les moyens de leur mesure manquent cruellement dans le domaine de la presse associative. Les contenus à diffuser dépendent également des publics ciblés.

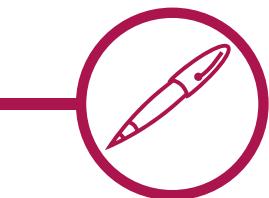
Bonnes pratiques :

- Alors que se pose la question de l'impact de la presse associative auprès du public – problème d'identification d'impact et question de diversification des pratiques et canaux de diffusion -, des relais bien construits permettent de reconduire les thèmes et réflexions sur des actions de terrain, de rencontres, de dialogue, d'ateliers, ou d'interventions externes sur d'autres médias, d'où une amplification et un approfondissement de ce que livre la presse ;
- L'impact tient aussi à la technique, notamment sur la question de la gestion des différents canaux de diffusion des contenus ; les canaux actuels sont très diversifiés, si bien que la presse associative peut dissocier ses contenus en plusieurs canaux différents pour que la presse de fond se focalise sur les analyses pour se détacher de ce qui est la publicité des activités de l'asbl.

Pistes :

- J.L. Manise a fait part de son projet de table-ronde, qu'il a commencé à initier avec les partenaires associatifs qu'il a identifiés dans le secteur de l'éducation permanente et qu'il va compléter par les inscrits à l'atelier : réunir un maximum d'acteurs associatifs pour initier une réflexion pratique sur comment développer ensemble un travail en synergie pour mieux diffuser, se faire entendre.
- Chantier plus complexe à mettre en pratique : un problème général pour la presse associative est d'identifier clairement le public touché », et ce que les publics touchés font de l'information ou la proposition qui leur est livrée, quels sont les développements, les suivis ; cette connaissance du public conditionne aussi la manière d'appréhender quel message faire passer, comment orienter l'action, comment chercher à élargir le public et renforcer militance et action ?

D'où l'hypothèse d'en passer par une étude globale, éventuellement prise en charge par les pouvoirs publics.



RAPPORT DE L'ATELIER

ATELIER N°4 : « TRANSFORMATION DES RAPPORTS SOCIAUX : DE LA NÉCESSITÉ D'ÉLARGIR LES PUBLICS ET LES ACTEURS DE L'ÉDUCATION PERMANENTE »

ANIMATRICE	INTERVENANT	PERSONNE-RESSOURCE AUDIOVISUEL
Catherine Stercq	Thierry Bodson CEPAG - FGTE	Roch Tran Relations SGAM - Non-marchand
PERSONNE-RESSOURCE SEP	RAPPORTEUR CSEP	RAPPORTEURE SEP
France Lebon	Frédéric Ligot	Marie-Caroline Florani

81 participants.

Objectifs du rapport :

1. Compte rendu synthétique destiné à publication
2. Proposition/ Recommandation/ Idée phare à présenter en conclusion de la séance plénière.

Thierry Bodson livre une introduction socio-économique.



Dans le contexte actuel de la crise socio-économique, quelle est la place de l'éducation permanente ?

Malgré le fait que depuis les débuts de la crise bancaire, les décideurs politiques, économiques et sociaux, qui ont parlé d'une crise très particulière qui remettrait en cause l'ensemble du néolibéralisme et nécessiterait des mesures exceptionnelles, ont fait le contraire de ce qu'ils avaient annoncé pour réguler le monde bancaire.

Au niveau européen, Le LIBOR, étalon de référence de la santé financière, a été manipulé de manière à présenter un secteur bancaire plus solide qu'il n'est.

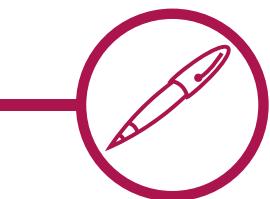
Au niveau international, les agences de notation ont joué un rôle non négligeable dans l'accroissement de l'instabilité sociale des états (ex. du printemps arabe tunisien).

En Belgique, le Gouvernement élabore un budget qui prévoit la diminution des allocations sociales plutôt qu'une réforme fiscale globale.

Et donc, en dépit de certains discours volontaristes sur les mesures radicales à prendre pour remédier à la profonde crise que vit la société néolibérale, les décideurs se révèlent incapables de mettre en œuvre les réformes de fond, notamment sur le plan fiscal et sur l'encadrement du monde bancaire, qui seraient de nature à réduire les inégalités sociales croissantes.

Les états nationaux se déclarent « coincés » par des pactes macroéconomiques imposés par les acteurs de la mondialisation ; les processus démocratiques de confection des budgets sont ainsi confisqués par la Commission européenne.

Dans ce contexte, le monde syndical a plus que jamais besoin de l'appui et de la complémentarité du secteur de l'éducation permanente, pour sensibiliser le monde des travailleurs aux enjeux et aux projets de société qui amènent à une action de déconstruction des inégalités. L'éducation permanente doit rediriger son action, par trop centrée sur des élites de gauche déjà convaincues, vers ce public-cible essentiel, le monde du travail dans



son ensemble, pour lequel le débat politique est beaucoup trop éloigné. Et ainsi penser le changement, bien plutôt que changer le pansement.

Les échanges qui ont suivi ont mis en exergue l'importance de susciter la solidarité entre les publics déjà précarisés et ceux qui ne le sont pas (encore) : il faut que la société dans son ensemble déconstruise les discours réducteurs. La sensibilisation et l'engagement des publics de « classe moyenne » accroîtra la crédibilité politique des messages citoyens et leur percolation. Et outre le monde du travail, d'autres publics-cibles sont également essentiels, tels les chômeurs non encore totalement fragilisés, ou les personnes en situation de vieillissement...

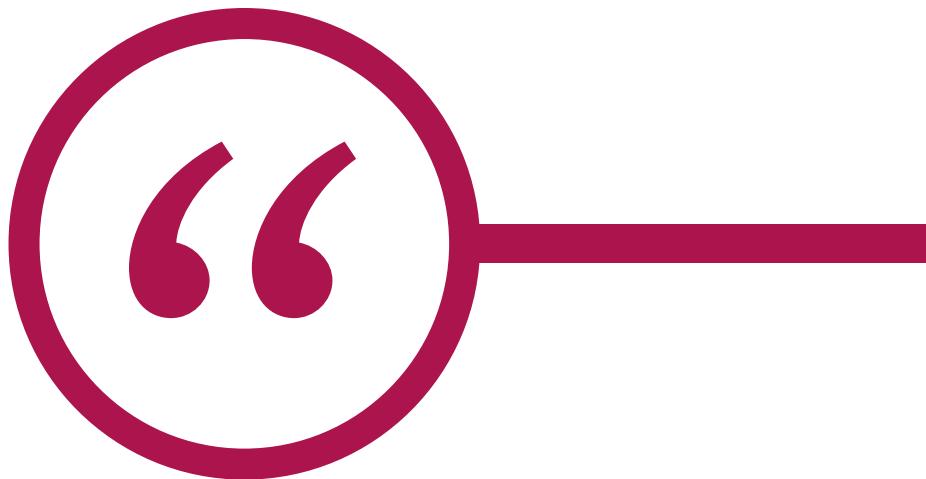
En pratique néanmoins, l'angle d'approche des publics reste, au départ, fondé sur l'intérêt individuel ; comment susciter l'indispensable solidarité, à l'heure où chacun se replie sur soi pour essayer d'éviter « le pire » ? Comment rivaliser avec les grands appareils culturels, l'école et les médias, qui façonnent les esprits en masquant la portée des traités macroéconomiques, la perte de pouvoir des gouvernements nationaux et l'absence de débat démocratique sur ces traités ?

Faut-il se résigner à attendre que la société touche le fond pour qu'un mouvement populaire, qu'on pourrait alors craindre insurrectionnel, se fasse jour ?

On pourrait songer à poser sur des bases nouvelles la question de la démocratie économique : opérer un retour de l'éducation populaire dans le syndicalisme, avec des alliés associatifs. Une distance s'est creusée entre les enjeux socio-économiques d'une part et les dimensions culturelles de ces enjeux d'autre part. Les secteurs d'intérêt commun tels que la santé, les écoles, les services aux personnes, les transports publics... sont devenus des lieux de non-combat alors même qu'ils souffrent d'une lourde perte de sens et de précarité. C'est justement auprès de ces secteurs essentiels dans la vie quotidienne de tout un chacun qu'il faudrait revenir parler du sens des choses, des inégalités. C'est peut-être là qu'une alliance entre éducation permanente et syndicalisme pourrait changer le paradigme, re-

poser la question de plus d'égalité dans un horizon désirable, réinterroger le sens du travail et de la production sociale. Dans de tels terrains privilégiés, on aborde aisément les enjeux sociétaux, des gens qui ne se côtoieraient pas ailleurs peuvent y faire cause commune.

Par ailleurs, il est clair que les médias d'information dominants doivent, bien davantage qu'à présent, s'assigner pour mission de participer au décodage et à l'éducation approfondie du public sur les enjeux et les mécanismes sociaux, économiques, politiques et culturels.



ANNEXE

RÉPERTOIRE DES ASSOCIATIONS RECONNUES EN VERTU DU DÉCRET DU 17 JUILLET 2003 (AU 1ER JUIN 2013)

NOM ASSOCIATION	AXES	ADRESSE:	C.P.	LOCALITÉ
ABRACADABUS	1	RUE POTAGERE, 13 Bte 1	1210	BRUXELLES
ACTION CHRETIENNE RURALE DES FEMMES	Mouv. (1;3;2;4)	RUE M. JAUMAIN 15	5330	ASSESE
ACTION ET DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA VALLEE DE LA SENNE ET SES AFFLUENTS	1	RUE DE CHARLEROI 25	1400	NIVELLES
ACTION ET RECHERCHE CULTURELLE	1	RUE DE L'ASSOCIATION 20	1000	BRUXELLES
ACTION SOCIALE AU BERNALMONT	1	RUE DE LA SOLIDARITE 13	4000	LIEGE
ACTIONS CONSOMMATEURS TRAVAILLEURS	3.1	PLACE DE L'UNIVERSITE 16	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
AGENCE ALTER	3.2	RUE GUILLAUME TELL 57	1060	BRUXELLES
AGES ET TRANSMISSIONS	1	RUE KONKEL 155	1150	BRUXELLES
AGIR EN CHRETIENS INFORMES	1	RUE DU MARTEAU 19	1000	BRUXELLES
AGIR POUR LA PAIX	1	RUE VAN ELEWIJCK 35	1050	BRUXELLES
AG'Y SONT	1	RUE JEANNE D'ARC 59/46	7500	TOURNAI
AIDE AU DEVELOPPEMENT GEMBLOUX	1	PASSAGE DES DEPORTES 2	5030	GEMBLOUX
AIDE ET RECLASSEMENT - SERVICE D'AIDE SOCIALE	1	RUE RIOUL 22	4500	HUY
ALPHA 5000	1	RUE MUZET 22	5000	NAMUR
ALPHA MONS-BORINAGE	1	RUE DE L'ATHENEE 17	7000	MONS
ALTEO - MOUVEMENT SOCIAL DE PERSONNES MALADES VALIDES ET HANDICAPEES	1 + 4	CHAUSSÉE DE HAECHE 579/40	1031	BRUXELLES
AMIS DE LA FAGNE (LES)	1	AV. DES IRIS 89	1341	CEROUX-MOUSTY
AMIS DE LA TERRE (LES) - BELGIQUE	1	RUE NANON, 98	5000	NAMUR
AMNESTY INTERNATIONAL - BELGIQUE FRANCOPHONE	1 + 4	RUE BERCKMANS 9	1060	BRUXELLES
AQUILONE (L) - CENTRE INTERCULTUREL	1	BOULEVARD SAUCY 25	4020	LIEGE
ARAB WOMEN'S SOLIDARITY ASSOCIATION	3.1	AVENUE DE L'ETERNITE 6	1070	BRUXELLES
ARTICLE 27	1 + 3.1	RUE DE LISBONNE 31	1060	BRUXELLES
ASBL JOSEPH SWINNEN	1	RUE DU PONT DE L'AVENUE 35	1000	BRUXELLES

NOM ASSOCIATION	AXES	ADRESSE:	C.P.	LOCALITÉ
ASSOCIATION BELGO-PALESTINIENNE	4	QUAI DU COMMERCE 9	1000	BRUXELLES
ASSOCIATION CHRETIENNE DES TRAVAILLEURS INTERNATIONAUX	1	RUE FRANKLIN 136	1000	BRUXELLES
ASSOCIATION CULTURES ET PROGRES	3.2	RUE JEAN-BAPTISTE COLYNS 48 bte 11	1050	BRUXELLES
ASSOCIATION CULTURELLE JOSEPH JACQUEMOTTE	1 + 3.2	RUE ROUPPE 4	1000	BRUXELLES
ASSOCIATION DES COMITES DE QUARTIER UCCLOIS	1	AVENUE DU MARECHAL 20A	1180	BRUXELLES
ASSOCIATION DES HABITANTS DE LOUVAIN-LA-NEUVE	1	SCAVEE DU BIEREAU 3	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS DEFICIENTS AUDITIFS FRANCOPHONES	3.1	RUE VAN EYCK 11/5	1050	BRUXELLES
ASSOCIATION D'INFORMATION, D'AIDE ET D'EDUCATION SOC. ET CULT. POUR LA FEMME	1	AVENUE CLEMENCEAU 23	1070	BRUXELLES
ASSOCIATION FRANCOPHONE D'AIDE AUX HANDICAPES MENTAUX	1 + 4	AV. ALBERT GIRAUD 24	1030	BRUXELLES
ASSOCIATION MARCEL HICTER POUR LA DEMOCRATIE CULTURELLE	3.2	RUE DU BELVEDERE 27	1050	BRUXELLES
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES	4	RUE ROYALE 35	1000	BRUXELLES
ASSOCIATION POUR LE DROIT DES ETRANGERS	3.2	RUE DU BOULET 22	1000	BRUXELLES
ASSOCIATION POUR UNE FONDATION TRAVAIL-UNIVERSITE	3.2	CHAUSSEE DE HAECHT 579/50	1031	BRUXELLES
ASSOCIATION PROVINCIALE DES SENIORS DU LUXEMBOURG	1	AVENUE PAUL PONCELET 22	6870	SAINT-HUBERT
ASSOCIATION SOCIALISTE DE LA PERSONNE HANDICAPEE	3.2 + 4	RUE SAINT-JEAN 32-38	1000	BRUXELLES
ASSOCIATION SOCIALISTE DE LA PERSONNE HANDICAPEE DE DINANT-PHILIPPEVILLE	1	RUE DE FRANCE 35	5600	PHILIPPEVILLE
ASSOCIATION SOCIALISTE DE LA PERSONNE HANDICAPEE DE TOURNAI - ATH - MOUSCRON	1	RUE DE RASSE 16	7500	TOURNAI
ATD QUART-MONDE / WALLONIE-BRUXELLES	1 + 3.2	AVENUE VICTOR JACOBS 12	1040	BRUXELLES
ATELIER DE RECHERCHE ET D'ACTION URBAINE	1 + 3.2	BVD ADOLPHE MAX 55	1000	BRUXELLES
ATELIER D'EDUCATION PERMANENTE POUR PERSONNES INCARCEREES	1	CHAUSSEE D'ALSEMBERG 303	1190	BRUXELLES
ATELIER DES DROITS SOCIAUX	3.1	RUE DE LA PORTE ROUGE 4	1000	BRUXELLES

NOM ASSOCIATION	AXES	ADRESSE:	C.P.	LOCALITÉ
ATELIERS DU SOLEIL	1	RUE DE PAVIE 53	1000	BRUXELLES
ATTAC - ASSOCIATION POUR LA TAXATION DES TRANSACTIONS FINANCIERES POUR L'AIDE AUX CITOYENS - LIEGE	1	RUE DU BEAU-MUR 48	4030	LIEGE
ATTAC BRUXELLES 2	1	AV. GENERAL BASTIN 20	1200	BRUXELLES
BARRICADE	1 + 3,2	RUE PIERREUSE 19-21	4000	LIEGE
BATACLAN (LE)	1	AVENUE GENERAL BERNHEIM 31	1040	BRUXELLES
BIEN-ETRE DES SALARIES (LE)	2	BOULEVARD POINCARE 72-74	1070	BRUXELLES
BOBINE (LA)	1	SQUARE ALFRED MICHA 3/1	4020	LIEGE
BOUILLON DE CULTURES	1	RUE JOSAPHAT 131	1030	BRUXELLES
BRUXELLES NOUS APPARTIENT	3,1	RUE DE LAEKEN 119	1000	BRUXELLES
CACTUS (LE)	1	RUE VAN LINT 16	1070	BRUXELLES
CARREFOUR DES CULTURES	1	AVENUE CARDINAL MERCIER 40	5000	NAMUR
CENTRE AVEC	3,2	RUE MAURICE LIETART 31/4	1150	BRUXELLES
CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE	3,1	AVENUE DE STALINGRAD 24	1000	BRUXELLES
CENTRE COMMUNAUTAIRE LAIC JUIF	1 + 3,2	RUE HOTEL DES MONNAIES 52	1060	BRUXELLES
CENTRE CULTUREL ARABE EN PAYS DE LIEGE	1	RUE BELVAUX, 128	4030	LIEGE
CENTRE CULTUREL DE THIMISTER-CLERMONT (LE REVERBERE)	1	PLACE DE LA HALLE 24	4890	CLERMONT
CENTRE CULTUREL OMAR KHAYAM	1	AV. DES ARMURES 45	1190	BRUXELLES
CENTRE D'ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET D'ANIMATION	1	RUE HAUTE 135	1000	BRUXELLES
CENTRE D'ACTION ET DE FORMATION POUR LA COMMUNICATION AUX MEDIAS	1	RUE FELIX DE KEUSTER, 60	1150	BRUXELLES
CENTRE D'ACTION LAIQUE	Mouv. (1;3,2;4)	Bd de la Plaine - CAMPUS DE LA PLAINE / ULB CP 236	1050	BRUXELLES
CENTRE D'ACTION LAIQUE - BRABANT WALLON	1	RUE LAMBERT FORTUNE 33	1300	WAVRE
CENTRE D'ACTION SOCIAL ITALIEN - UNIVERSITE OUVRIERE	1	RUE SAINT-GUIDON 94	1070	BRUXELLES

NOM ASSOCIATION	AXES	ADRESSE:	C.P.	LOCALITÉ
CENTRE D'ANIMATION ET DE RECHERCHE EN HISTOIRE OUVRIERE ET POPULAIRE	3.2	AV. DE LA HOUSSIERE 78-82	7090	BRAINE LE COMTE
CENTRE D'ANIMATION INTERCULTURELLE DE LA BASSE-SAMBRE	1	RUE DES GLACES NATIONALES 145	5060	AUVELAIS
CENTRE DE DEVELOPPEMENT ET D'ANIMATION SCHAERBEEKOIS ASBL	1	RUE VERTE 210	1030	BRUXELLES
CENTRE DE DYNAMIQUE DES GROUPES ET D'ANALYSE INSTITUTIONNELLE	3.1	SART TILMAN - Rue Bois St-Jean 9	4102	SERAING
CENTRE DE FORMATION CARDIJN	1 + 3.2	RUE SAINT-NICOLAS 84	5000	NAMUR
CENTRE DE FORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITE INTERNATIONALE	2	RUE RENKIN 2	1030	BRUXELLES
CENTRE DE PREVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES	1	BD DE L'ABATTOIR, 28	1000	BRUXELLES
CENTRE DE RECHERCHE ET DE RENCONTRE	1	RUE PUIITS EN SOCK 63	4020	LIEGE
CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-POLITIQUES	3.2	PLACE QUETELET 1A	1210	BRUXELLES
CENTRE D'EDUCATION A LA FAMILLE ET L'AMOUR	3.2	SENTIER DU GORIA 8	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
CENTRE D'EDUCATION POPULAIRE ANDRE GENOT	Mouv. (1;2;3.2;4)	RUE DE NAMUR 47	5000	BEEZ
CENTRE D'EXPERTISE ET DE RESSOURCES POUR L'ENFANCE	3.2	RUE DE LA POSTE 105	1030	BRUXELLES
CENTRE D'INFORMATION ET D'EDUCATION POPULAIRE DU M.O.C.	Mouv. (1;2;3.2;4)	CHAUSSEE DE HAECHT 579 / BP 50	1031	BRUXELLES
CENTRE FEMININ D'EDUCATION PERMANENTE	1	RUE DU MERIDIEN 10	1210	BRUXELLES
CENTRE HERVIER D'ANIMATION CULTURELLE	1	PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 18	4650	HERVE
CENTRE LIBERAL D'ACTION ET DE REFLEXION SUR L'AUDIOVISUEL	1 + 3.1	BOULEVARD S. DUPUIS 211/36	1070	BRUXELLES
CENTRE NATIONAL DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT	1 + 3.2	QUAI DU COMMERCE 9	1000	BRUXELLES
CENTRE PERMANENT POUR LA CITOYENNETE ET LA PARTICIPATION	1 + 3.2	RUE DES DEUX EGLISES 45	1000	BRUXELLES
CENTRE POLY-CULTUREL RESISTANCES	1	JONRUELLE 11-15	4000	LIEGE
CENTRE POUR LA FORMATION ET L'INTERVENTION PSYCHO-SOCIOLOGIQUE	2	AVENUE GRIBAUMONT 153	1200	BRUXELLES

NOM ASSOCIATION	AXES	ADRESSE:	C.P.	LOCALITÉ
CENTRE REGIONAL DU LIBRE EXAMEN DE BRUXELLES	1	RUE COENRAETS 66	1060	BRUXELLES
CENTRE SOCIALISTE D'EDUCATION PERMANENTE	2 + 3.2	RUE DE CHARLEROI 47	1400	NIVELLES
CENTRE TRICONTINENTAL - CETRI	3.2	AV. STE-GERTRUDE 5	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
CENTRE VIDEO DE BRUXELLES	1	RUE DE LA POSTE 111	1030	BRUXELLES
CENTRE-FEMMES / HOMMES DE VERVIERS	1	RUE DE HODIMONT 44	4800	VERVIERS
CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE	2	AV. DE LA PORTE DE HAL 39/3	1060	BRUXELLES
CERCLE DU LIBRE EXAMEN DE L'ULB	1	AV. PAUL HEGER 22 CP166	1000	BRUXELLES
CERCLES DES NATURALISTES DE BELGIQUE	1 + 2	RUE DES ECOLES 21	5670	VIERVES-SUR-VIROIN
CHANGEMENTS POUR L'EGALITE	1 + 3.2	CH. DE HAECHT 66	1210	BRUXELLES
CHARLEMAGN'RIE (LA)	1	RUE HENRI NOTTET 11	4040	HERSTAL
COLLECTIF CONTRE LES VIOLENCES FAMILIALES ET L'EXCLUSION	1 + 3.2	RUE MAGHIN, 11	4000	LIEGE
COLLECTIF D'ALPHABETISATION	1 + 3.1	RUE DE ROME 12	1060	BRUXELLES
COLLECTIF DES FEMMES	1	RUE DES SPORTS 19	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
COLLECTIF FORMATION SOCIETE	2 + 3.2	RUE DE LA VICTOIRE 26	1060	BRUXELLES
COLLECTIF SOLIDARITE CONTRE L'EXCLUSION - Emplois et revenus pour tous	3.2	PLACE LOIX, 7 bte27	1060	BRUXELLES
COMITE DE DEFENSE DE SAINT-GILLES	1	RUE DETHY 79	1060	BRUXELLES
COMITE DE LA SAMARITAINE	1	RUE DE LA SAMARITAINE 41	1000	BRUXELLES
COMITE GENERAL D'ACTIONS DES MAROLLES	1	RUE DE LA PREVOYANCE 56	1000	BRUXELLES
COMITE POUR L'ANNULATION DE LA DETTE DU TIERS-MONDE	1 + 3.2	AV. DE L'OBSERVATOIRE 345	4000	LIEGE
COMMISSION JUSTICE ET PAIX	1 + 3.2	RUE MAURICE LIETART 31/6	1150	BRUXELLES
CONVERGENCES	1	BOULEVARD DE LA REVISION 36-38	1070	BRUXELLES
COOPERATION, RECHERCHE ET ANIMATION DU BRABANT WALLON EST	1	RUE SERGENT SORTET 23a	1370	JODOIGNE

NOM ASSOCIATION	AXES	ADRESSE:	C.P.	LOCALITÉ
COORDINATION DES ONG POUR LES DROITS DE L'ENFANT	3.2	RUE MARCHE AUX POULETS 30	1000	BRUXELLES
COORDINATION ET INITIATIVES POUR REFUGIES ET ETRANGERS	1 + 3.2	RUE DU VIVIER 80-82	1050	BRUXELLES
COORDINATION HOLEBI BRUXELLES	1	RUE MARCHE AU CHARBON 42	1000	BRUXELLES
COULEUR CAFE	1	RUE CAVENS 49	4960	MALMEDY
COUPLES ET FAMILLES	3.2	RUE DU FOND DE MALONNE 127	5020	MALONNE
CREATION CHEZ LES HANDICAPES MENTAUX / CREAHM	1	QUAI SAINT-LEONARD 6	4000	LIEGE
CULTURE ET DEMOCRATIE	3.1	RUE EMILE FERON 70	1060	BRUXELLES
CULTURE ET DEVELOPPEMENT	1	VERTE VOIE 13	4890	THIMISTER
CULTURE TOURISME LOISIRS - LA BARRICADE	1	CHAUSSÉE DE HAECHT 66	1210	BRUXELLES
CULTURES ET SANTE - PROMOSANTE	3.1	RUE D'ANDERLECHT 148	1000	BRUXELLES
DEFENSE DES ENFANTS-INTERNATIONAL - Belgique	3.1	RUE MARCHE-AUX- POULETS 30	1000	BRUXELLES
DOMINOS LA FONTAINE	1	PLACE SAINT NICOLAS 7	5500	DINANT
D'UNE CERTAINE GAIETE	1 + 3.2	RUE DES MINEURS 9-11	4000	LIEGE
ECOCONSO	4	RUE NANON, 98	5000	NAMUR
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS	2	RUE DE STALLE, 96	1180	BRUXELLES
ECOLE PAYSANNE INDEPENDANTE (L)	1	RUE DE FRANCE 48	6820	FLORENVILLE
ECOMUSEE DU PAYS DES COLLINES	1	RUE PLADA 6	7890	ELLEZELLES
ECO-VIE - MOUSCRON	1	RUE DE L'ORATOIRE 34	7700	MOUSCRON
EDUCATION ENVIRONNEMENT	2	RUE FUSCH 3	4000	LIEGE
EDUCATION SANTE SOCIETE	1	RUE DE STALLE 96	1180	BRUXELLES
ENEO	Mouv. (1;3;2;4)	CHAUSSÉE DE HAECHT 579/50	1031	BRUXELLES
ENTRAGES	1	RUE HOTEL DES MONNAIES 65	1060	BRUXELLES

NOM ASSOCIATION	AXES	ADRESSE:	C.P.	LOCALITÉ
EQUIPES POPULAIRES (LES)	Mouv. (1;3;2;4)	ROUTE DE GEMBLOUX 48	5002	SAINT-SERVAIS
ESPACE CITOYEN DU CTL - MOUSCRON	1	RUE DES BRASSEURS 21A	7700	MOUSCRON
ESPACE ENVIRONNEMENT	1	RUE DE MONTIGNY 29	6000	CHARLEROI
ESPACE SENIORS	1 + 4	RUE SAINT-JEAN 32/38	1000	BRUXELLES
ETOPIA	1 + 3.2	AV. DE MARLAGNE 52	5000	NAMUR
EYAD / MAISON DE TURQUIE	1	CHAUSSE DE HAECHT 75	1210	BRUXELLES
FAITES-LE AUTREMENT	1	RUE DU MILLENAIRE 10	7080	FRAMERIE
FEDERATION DES AMIS DE LA MORALE LAIQUE	3.2	RUE DE STALINGRAD 54	1000	BRUXELLES
FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL	1 + 3.2	AV. DU 11 NOVEMBRE 57	1040	BRUXELLES
FEDERATION DES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL DES F.P.S.	4	PLACE SAINT-JEAN 1/2	1000	BRUXELLES
FEDERATION DES CENTRES PLURALISTES DE PLANNING FAMILIAL	3.1	AVENUE DE BECO 109	1050	BRUXELLES
FEDERATION DES MAISONS DE LA LAICITE	1	ROUTE DE LOUVAIN-LA-NEUVE 4	5001	BELGRADE
FEDERATION DES MAISONS MEDICALES ET COLLECTIFS DE SANTE FRANCOPHONES	1 + 3.2	BD DU MIDI 25/5	1000	BRUXELLES
FEDERATION FRANCOPHONE DES SOURDS DE BELGIQUE	1	RUE VAN EYCK 11A/4	1050	BRUXELLES
FEDERATION INDEPENDANTE DES SENIORS	1	BOULEVARD BAUDOUIIN, 18	1000	BRUXELLES
FEDERATION LAIQUE DES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL	1 + 3.1	RUE DE LA TULIPE 34	1050	BRUXELLES
FEDERATION LUTTES SOLIDARITES TRAVAIL	1	RUE PEPIN 27	5000	NAMUR
FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES / FORMATION-ACTION-MILITANTISME	Mouv. (1;3;2;4)	PLACE SAINT-JEAN 1/2	1000	BRUXELLES
FONDERIE (LA)	3.1	RUE RANSFORT 27	1080	BRUXELLES
FORM'ACTION ANDRE RENARD	2 + 3.2	PLACE SAINT-PAUL 9-11	4000	LIEGE
FORM'ANIM asbl	1	RUE DU PAPILLON 45	4100	SERAING
FORMATION EDUCATION CULTURE	1 + 2	CH. DE HAECHT 579/50	1031	BRUXELLES
FORMATION INSERTION JEUNES	1	RUE FRANZ GAILLIARD 2	1060	BRUXELLES

NOM ASSOCIATION	AXES	ADRESSE:	C.P.	LOCALITÉ
FORMATION LEON LESOIL	1	RUE PLANTIN 20	1070	BRUXELLES
FRERES DES HOMMES	1	AV. ADOLPHE LACOMBLE 69-71	1030	BRUXELLES
GARANÇE	1	BOULEVARD DU JUBILE, 55	1080	BRUXELLES
GRACQ - LES CYCLISTES QUOTIDIENS ASBL	1	RUE DE LONDRES 15	1050	BRUXELLES
GRAIN (LE) - ATELIER DE PEDAGOGIE SOCIALE	3.2	RUE DU MARTEAU 19	1000	BRUXELLES
GRIGNOUX (LES) - CENTRE CULTUREL	1 + 3.2	RUE SOEURS DE HASQUE 9	4000	LIEGE
GROUPE CONSOMMATEURS	1	RUE CHARLES-QUINT 58	7700	MOUSCRON
GROUPE D'ACTION SOCIALE ET SCOLAIRE - ECOLE DES DEVOIRS	1	DEGRES DES TISSERANDS 33	4000	LIEGE
GROUPE D'ANIMATION DE LA BASSE-SAMBRE	1	RUE DES GLACES NATIONALES 142-144	5060	AUVELAIS
GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION POUR LA PAIX ET LA SECURITE	3.2	CHAUSSEE DE LOUVAIN 467	1030	BRUXELLES
GROUPE DE RECHERCHE POUR UNE STRATEGIE ECONOMIQUE ALTERNATIVE	3.2	RUE ROYALE 11	1000	BRUXELLES
GROUPE DE REFLEXION ET D'ACTION POUR UNE POLITIQUE ECOLOGIQUE ASBL	1	RUE BASSE-MARCELLE 26	5000	NAMUR
GROUPE SOCIALISTE D'ACTION ET DE REFLEXION SUR L'AUDIOVISUEL	Mouv. (1;3.1;4)	RUE DU MARTEAU 26	1210	BRUXELLES
HABITAT ET PARTICIPATION	1	PLACE DES PEINTRES 1/ Bte4	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE
HABITAT ET RENOVATION	1	RUE SANS SOUCI 110a	1050	BRUXELLES
INFOR-FAMILLE LIEGE	1	EN FERONSTREE 129	4000	LIEGE
INFORM'ACTION	3.1	BVD DES ARCHERS 8	1400	NIVELLES
INSTITUT DE RECHERCHE, FORMATION ET ACTION SUR LES MIGRATIONS	3.2	RUE AGIMONT 17	4000	LIEGE
INSTITUT D'ECO-PEDAGOGIE	2	RUE DE PITTEURS 20	4020	LIEGE
INSTITUT D'HISTOIRE OUVRIERE, ECONOMIQUE ET SOCIALE	3.2	AVENUE MONTESQUIEU 3	4101	JEMEPPE-SERAING
INSTITUT EMILE VANDERVELDE	3.2	BVD DE L'EMPEREUR 13	1000	BRUXELLES

NOM ASSOCIATION	AXES	ADRESSE:	C.P.	LOCALITÉ
INSTITUT JULES DESTREE	3.2	AV. LOUIS HUART 9	5000	NAMUR
INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	1	RUE BONNEELS 16	1210	BRUXELLES
INSTITUT LIBERAL DE FORMATION ET D'ANIMATIONS CULTURELLES	1	AV. DE LA TOISON D'OR 84-86	1060	BRUXELLES
INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES	1 + 3.2	RUE D'EDIMBOURG 26	1050	BRUXELLES
INTER-ENVIRONNEMENT WALLONIE	1 + 3.2	RUE NANON 98	5000	NAMUR
LA PENSEE ET LES HOMMES	3.2	AVENUE VICTORIA 5	1000	BRUXELLES
LEONARDO DA VINCI	1	RUE COCKERILL 86	4100	SERAING
LEZARTS URBAINS	1	RUE DE LA VICTOIRE 102	1060	BRUXELLES
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU BRABANT WALLON	1	RUE DES BRASSEURS 7	1400	NIVELLES
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	2 + 3.2	RUE DE LA FONTAINE 2	1000	BRUXELLES
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE - HAINAUT OCCIDENTAL	1	RUE DES CLAIRISSES 13	7500	TOURNAI
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE - LIEGE	1	RUE FABRY 19	4000	LIEGE
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE - MONS/BORINAGE/CENTRE	1	RUE DE LA GRANDE TRIPERIE 44	7000	MONS
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE - NAMUR	1	RUE LELIEVRE 5	5000	NAMUR
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	1 + 3.2	RUE DU BOULET 22	1000	BRUXELLES
LIGUE DES FAMILLES	Mouv. (1;3.2;4)	AVENUE EMILE DE BECO 109	1050	BRUXELLES
LIGUE DES USAGERS DE SERVICES DE SANTE	1	AVENUE SERGENT VRITHOFF 123	5000	NAMUR
LIGUE LIBERALE DES PENSIONNES	1	RUE DE LIVOURNE 25	1050	BRUXELLES
LIRE ET ECRIRE	Mouv. (1;2;3.2;4)	RUE CHARLES VI, 12	1210	BRUXELLES
MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	1	RUE DE FLANDRES 33	1000	BRUXELLES
MAISON DE L'AMERIQUE LATINE - S.EUL.	1	RUE DU COLLEGE, 27	1050	BRUXELLES
MAISON DE QUARTIER D'HELMET	1	SQUARE RIGA 39	1030	BRUXELLES

NOM ASSOCIATION	AXES	ADRESSE:	C.P.	LOCALITÉ
MANGUIER EN FLEURS (LE) - Nti ya Mangulu	1	AV. D'ITTERBEEK, 5	1070	BRUXELLES
MEDIA ANIMATION - ASBL	1 + 3.2	AVENUE E. MOUNIER 100	1200	BRUXELLES
MEMOIRE D'AUSCHWITZ	3.2	RUE DES TANNEURS 65	1000	BRUXELLES
MIROIR VAGABOND	1 + 2	VIEILLE ROUTE DE MARENNE 2-4	6990	BOURDON
MONDE DES POSSIBLES (LE)	1	RUE DES CHAMPS 97	4020	LIEGE
MONDE SELON LES FEMMES (LE)	2	RUE DE LA SABLONNIERE 18	1000	BRUXELLES
MOUVEMENT CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET LA XENOPHOBIE	1	RUE DE LA POSTE 37	1210	BRUXELLES
MOUVEMENT DE FEMMES	1	RUE DES PALAIS OUTRE-PONT, 460A	1020	BRUXELLES
NATAGORA	1 + 4	RUE NANON 98	5000	NAMUR
NATURALISTES DE LA HAUTE-LESSE (LES)	1	RUE THEO OLIX 77	6920	FROIDLIEU - WELLIN
NATURE ET PROGRES	1 + 3.2	RUE DE DAVE 520	5100	JAMBES
NOVA ASBL	1	RUE D'AREMBERG, 3	1000	BRUXELLES
OBJECTIF - MOUVEMENT POUR L'EGALITE DES DROITS	1	RUE DES ALEXIENS 35	1000	BRUXELLES
OPTIONS - DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	1	PLACE DU CHATELET 7A	4960	MALMEDY
OREE (L') - ORGANISME REGIONAL D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	1	DOMAINE DE TRIBOMONT 69	4860	WEGNEZ
OXFAM - LES MAGASINS DU MONDE	Mouv. (1;3;2;4)	RUE PROVINCIALE 285	1301	BIERGES
PARTENARIAT INTEGRATION COHABITATION DE LAEKEN	1	RUE CHAMPS DE L'EGLISE 2	1020	BRUXELLES
PASSE MURAILLE	1	PLACE DU BEGUINAGE 3	7000	MONS
PAX CHRISTI WALLONIE-BRUXELLES	3.2	RUE MAURICE LIETART 31/1	1150	BRUXELLES
PERIFERIA	3.1	RUE DE LA COLONNE 1	1080	BRUXELLES
PERIPLE EN LA DEMEURE	1	RUE VERTE 1	6670	LIMERLE
PETIT THEATRE DE LA GRANDE VIE (LE)	1	RUE DU BONNIER 12	5580	FORZEE
PEUPLE ET CULTURE - WALLONIE ET BRUXELLES	1 + 2	RUE DU BEAU MUR 45	4030	LIEGE (Grivegnée)

NOM ASSOCIATION	AXES	ADRESSE:	C.P.	LOCALITÉ
PIANOCKTAIL (LE)	1	RUE HAUTE 304	1000	BRUXELLES
PIMENT (LE)	1	RUE DE LA COLONNE 56	1080	BRUXELLES
PIVOT (LE) - PROMOTION COMMUNAUTAIRE	1	RUE LOUIS HAP 51	1040	BRUXELLES
POUR LA SOLIDARITE	3.2	RUE COENRAETS 66	1060	BRUXELLES
PRESENCE ET ACTION CULTURELLES	Mouv. (1;2;3.2;4)	RUE JOSEPH STEVENS 8	1000	BRUXELLES
PROMOTION ET CULTURE	1	PLACE SAINT-PAUL 9-11	4000	LIEGE
QUALITE VILLAGE WALLONIE	1	CHAUSSÉE D'ARGENTEAU 21	4601	ARGENTEAU
QUESTION SANTE - ASBL	3.1	RUE DU VIADUC 72	1050	BRUXELLES
RADIO PANIK	3.1	RUE SAINT-JOSSE 49	1210	BRUXELLES
RASSEMBLEMENT BRUXELLOIS POUR LE DROIT A L'HABITAT	3.2	QUAI DU HAINAUT, 29	1080	BRUXELLES
REALISATION TELEFORMATION ANIMATION	3.2	RUE DES RELIS NAMURWES 1	5000	NAMUR
RECHERCHE - ACTION SUR LA PSYCHIATRIE ET LES ALTERNATIVES - L'AUTRE LIEU	4	RUE MARIE-THERESE 61	1210	BRUXELLES
RESEAU FINANCEMENT ALTERNATIF	3.2	RUE BOTANIQUE 75	1210	BRUXELLES
RESEAU INFORMATION ET DIFFUSION EN EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	3.1	RUE ROYALE 266	1210	BRUXELLES
REVERS	1	RUE MAGHIN 76-78	4000	LIEGE
RUE (LA)	1	RUE RANSFORT 61	1080	BRUXELLES
SERVICE D'INTEGRATION ET D'INSERTION - MISSIONS ACTIONS	1	RUE BRIALMONT 21	1210	BRUXELLES
SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHE, D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE	1 + 3.2	RUE DU CHAMP DE MARS 5	1050	BRUXELLES
SERVICE POUR LA TRANSFORMATION, L'INNOVATION ET LE CHANGEMENT SOCIAL	2	Bd LAMBERMONT 32	1030	BRUXELLES
SERVICE PROTESTANT D'EDUCATION PERMANENTE	1	RUE BROGNIEZ 44	1070	BRUXELLES
SILEX (LE)	1	RUE VOOT 82	1200	BRUXELLES
SOCIEDAD HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA	1	CHAUSSÉE DE FOREST 244-246	1060	BRUXELLES

NOM ASSOCIATION	AXES	ADRESSE:	C.P.	LOCALITÉ
SOLIDARITE DES ALTERNATIVES WALLONNES ET BRUXELLOISES	3.2	RUE MONCEAU FONTAINE 42/6	6031	MONCEAU SUR SAMBRE
SOLIDARITE FEMMES	1	RUE DE BOUVY 9	7100	LA LOUVIERE
SOLIDARITES NOUVELLES - CHARLEROI	1	BD. J. BERTRAND 8	6000	CHARLEROI
SOURCE	1	RUE DE LA SENNE 78	1000	BRUXELLES
SPIRALE (LA)	1	CHAUSSEE DE NAMUR 22	5360	NATOYE
SYNDICAT DES LOCATAIRES DES LOGEMENTS SOCIAUX	1	SQUARE ALBERT 1er 32	1070	BRUXELLES
TELS QUELS	1	RUE MARCHÉ AU CHARBON 81	1000	BRUXELLES
TERRE A.S.B.L.	1	RUE DE MILMORT 690	4040	HERSTAL
TERRITOIRES DE LA MEMOIRE (LES)	1 + 3.1	BVD D'AVROY 86	4000	LIEGE
TROISIEME OEIL (LE)	1	RUE DU MONITEUR 18	1000	BRUXELLES
TSHINTU - ASSOCIATION DE SOLIDARITE ET D'AIDE BELGO-CONGOLAISE	1	RUE GUSTAVE BAIVY 139	4101	JEMEPPE S/ MEUSE
UNION DES AGRICULTRICES WALLONNES	1	CHAUSSEE DE NAMUR 47	5030	GEMBOLOUX
UNION DES PROGRESSISTES JUIFS DE BELGIQUE	1	RUE DE LA VICTOIRE 61	1060	BRUXELLES
UNION FRANCOPHONE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE	3.2	AV. DES COMBATTANTS 24	1340	OTTIGNIES
UNIVERSITE DES FEMMES	1 + 3.2	RUE DU MERIDIEN 10	1210	BRUXELLES
URBAGORA	3.2	RUE PIERREUSE 19/21	4000	LIEGE
VIDEO EDUCATION PERMANENTE	3.1	RUE DE LA POSTE 111	1030	BRUXELLES
VIE FEMININE	Mouv. (1;2;3.2;4)	RUE DE LA POSTE 111	1030	BRUXELLES
VIVRE ENSEMBLE EDUCATION	1 + 3.2	RUE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE 32	1000	BRUXELLES
VOIX DES FEMMES (LA)	1	RUE DE L'ALLIANCE 18	1210	BRUXELLES
WOLUWE-INTER QUARTIER BRUXELLES	1	AV. DU CAPRICORNE 1A	1200	BRUXELLES
WORLD WILDLIFE FUND - BELGIQUE / Communauté francophone	4	BD EMILE JACQMAIN 90	1000	BRUXELLES
ZEPHYR	1	RUE DODEMONT 5	4600	WISE

MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Administration générale de la Culture

Service Général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente

Boulevard Léopold II, 44

1080 Bruxelles

00 32 2 413 23 42

www.educationpermanente.cfwb.be

www.culture.be

www.fw-b.be - 0800 20 000

